



Les unités et structures paysagères dans les Atlas de paysages

Décembre 2007



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES

*Les unités et structures paysagères
dans les Atlas de paysages*

Augustin ROCHE

Etudiant de l'Institut National d'Horticulture

Option « Paysage et aménagement : méthodes et outils »

Rapport du stage de fin d'études effectué à la direction de la nature et des paysages, bureau des paysages du 1^{er} avril au 1^{er} octobre 2006.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
Préface	4
Introduction	5
1. Les Atlas de paysages dans les politiques publiques du paysage	6
1.1. Aperçu de la politique du paysage en France	6
1.2. Présentation des Atlas de paysages.....	7
1.2.1. <i>Bref historique</i>	7
1.2.2. <i>Qu'est-ce qu'un Atlas de paysages ?</i>	7
1.2.3. <i>Etat actuel des Atlas de paysages</i>	9
1.2.4. <i>La réalisation des Atlas de paysages</i>	10
1.2.5. <i>La diversité des Atlas de paysages</i>	10
2. Présentation de la démarche d'analyse	11
2.1. Définitions importantes et présupposés.....	11
2.1.1. <i>Au cœur des Atlas : les unités paysagères</i>	11
2.1.2. <i>La caractérisation des unités : structures paysagères et éléments paysagers</i> 14	
2.2. Vers une base de données des unités paysagères.....	17
2.2.1. <i>Finalités d'une base de données</i>	17
2.2.2. <i>Forme de la base de données</i>	18
2.3. Intégration des unités paysagères dans la base de données.....	19
2.3.1. <i>Informations générales concernant les Atlas de paysages</i>	19
2.3.2. <i>Les informations concernant les unités paysagères</i>	20
3. Traitement des unités paysagères dans les Atlas	25
3.1. La notion d'unité paysagère dans les Atlas.....	25
3.2. Echelles et tailles des unités paysagères	26
3.2.1. <i>Analyse au niveau inter-Atlas</i>	26
3.2.2. <i>Analyse au niveau intra-Atlas</i>	28
3.3. Terminologie et nomenclature des unités paysagères et assimilés.....	30
3.3.1. <i>Les dénominations des unités</i>	30
3.3.2. <i>Les noms donnés aux unités paysagères</i>	31
3.4. Les typologies associées aux paysages	33
3.4.1. <i>Typologie des unités paysagères</i>	33
3.4.2. <i>Typologie de paysages à l'intérieur des unités</i>	36
3.5. La description des unités	37
3.5.1. <i>La description paysagère</i>	37
3.5.2. <i>L'illustration des unités paysagères</i>	39
3.6. Etudes de deux cas européens.....	41
3.6.1. <i>L'exemple de la Région wallonne</i>	41
3.6.2. <i>L'exemple de l'Espagne</i>	42
4. Conclusions et propositions méthodologiques	44
4.1. Les concepts d'unités et de structures paysagères	44
4.1.1. <i>Vers l'utilisation d'une terminologie commune</i>	44
4.1.2. <i>L'unité paysagère : intégration dans les Atlas</i>	44

4.1.3. Les structures paysagères : un concept à intégrer	45
4.2. Vers une meilleure harmonisation entre les Atlas.....	46
4.2.1. Mesures d'harmonisation entre Atlas adjacents.....	46
4.2.2. Vers une harmonisation des typologies paysagères.....	48
Conclusion.....	51
Bibliographie	52
Liste des Atlas de paysages consultés.....	53
Table des illustrations.....	56
ANNEXES	I

« En mobilisant les acteurs concernés [...] et en vue d'une meilleure connaissance de ses paysages, chaque Partie s'engage :

a. i) à identifier ses propres paysages, sur l'ensemble de son territoire ;
ii) à analyser leurs caractéristiques ainsi que les dynamiques et les pressions qui les modifient ;
iii) à en suivre les transformations ;

b. à qualifier les paysages identifiés en tenant compte des valeurs particulières qui leur sont attribuées par les acteurs et les populations concernés. »

Convention européenne du paysage, article 6-C.

Préface

L'un des axes de la politique du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables est de développer la connaissance des paysages, pour mieux en préserver la diversité.

Dans ce but, les Directions régionales de l'environnement réalisent avec les autres services de l'Etat et les collectivités territoriales des Atlas de paysages, documents de référence partagée sur les paysages de l'ensemble du territoire.

Les Atlas sont la traduction territoriale de la définition du paysage donnée par la Convention européenne du paysage, avec ses trois composantes : les formes du territoire, les perceptions sociales et culturelles, et les dynamiques. Ils permettent de comprendre et de faire comprendre ce qui caractérise chaque paysage, chaque unité paysagère.

Dans le cadre de son stage de fin d'études à l'Institut national d'horticulture, Augustin Roche a étudié le traitement des unités paysagères dans 40 Atlas de paysages. Cette analyse, à la fois éclairée et méticuleuse, a posé les premières pierres de la construction d'une base de données des unités paysagères.

Les unités paysagères auxquelles vont être rattachées les données paysages du système d'information sur la nature et les paysages mis en œuvre par ma direction, vont ainsi structurer la connaissance des paysages.

Jean-Marc MICHEL

Directeur de la nature et des paysages

Introduction

Le paysage est un objet encore difficile à appréhender, du fait des nombreux facteurs qui interviennent dans sa composition. Les définitions abondent, plus ou moins en accord entre elles. La Convention européenne du paysage de 2000 en donne toutefois une définition : *«Paysage» désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.* Dès lors, la question qui se pose n'est plus tant « Qu'est-ce que le paysage ? », mais « Qu'est-ce que ce paysage-ci ? ». Cette définition offre un cadre pour les Atlas de paysages dans leur objectif d'inventaire des unités paysagères.

On notera tout d'abord la dimension territoriale, le territoire en question étant la zone d'étude (région, département, parc naturel...). Ce territoire est analysé pour délimiter des unités paysagères, chacune étant une « partie de territoire ». On peut donc considérer qu'une unité paysagère est un paysage pour les Atlas.

Le rôle des perceptions est important, car un paysage n'existe pas sans le regard qui est porté par les usagers. Le paysage n'est pas seulement un objet physique, c'est aussi une réalité sociale qui génère des attentes de la part de ces populations.

Enfin, les paysages doivent être analysés, aussi bien en ce qui concerne les mécanismes qui sont à l'origine de leur formation que des mécanismes actuels qui entraînent leur évolution.

Les trois parties des Atlas (délimitation des unités – perceptions – évolutions) correspondent exactement aux trois parties de la définition de la Convention : « partie de territoire », « perçue par les populations », « dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains ».

Dans cette étude, nous analyserons 40 Atlas de paysages, en portant une attention particulière aux unités paysagères. Nous étudierons la manière dont elles sont traitées, aussi bien dans leur définition que dans la restitution des informations qui leur sont associées. Ce diagnostic fait suite au constat suivant : malgré une méthode développée dès l'élaboration des premiers Atlas, on constate une grande liberté dans le traitement des unités paysagères. Ainsi, pratiquement chaque région ou département français a sa propre définition, sa propre terminologie et ses propres méthodes d'identification des paysages. Après une douzaine d'années d'expériences sur les Atlas, nous disposons d'une matière suffisante pour pouvoir faire un bilan et penser les paysages non plus au niveau régional ou départemental mais au niveau national, afin de rendre la connaissance plus accessible à tous.

Après avoir présenté succinctement la politique du paysage en France, nous nous attacherons à définir les grandes notions sur lesquelles se base notre analyse et nous proposerons la démarche de création d'une base de données des unités paysagères. Nous analyserons les résultats de l'inventaire et en tirerons les conclusions de l'étude du traitement des unités paysagères dans les Atlas. Pour finir, nous ferons quelques propositions pour que les unités paysagères soient mieux abordées dans les futurs Atlas.

1. Les Atlas de paysages dans les politiques publiques du paysage

1.1. Aperçu de la politique du paysage en France

La Convention européenne du paysage, datant de 2000, a été ratifiée par la France en 2005 et elle est entrée en vigueur en 2006. Elle définit des orientations pour la mise en place de politiques publiques paysagères dans les états européens. Elle fournit des définitions afin de pallier aux différentes cultures du paysage en Europe. La Convention distingue les actions de protection, d'aménagement et de gestion des paysages. Elle préconise également l'inventaire des paysages par les états afin de mieux connaître le territoire sur lequel ils interviennent.

En France, la question des paysages est confiée au ministère en charge de l'environnement depuis 1995. Cette politique obéit à un objectif global : « préserver durablement la diversité des paysages français ». Cette politique s'applique sur l'ensemble du territoire national et concerne tous les espaces, aussi bien urbains que ruraux, présentant des paysages remarquables ou non. C'est en cela qu'elle diffère de la politique des sites (inscrits et classés), qui ne concerne que 10% du territoire et vise à protéger des paysages reconnus d'intérêt patrimonial. La politique des paysages ne s'appuie pas sur un zonage réglementaire délimitant des zones de contraintes spécifiques ; elle se situe plus dans un objectif de coordination des acteurs autour du paysage. Son action se décline selon trois axes.

- Développer la connaissance : il s'agit de connaître et de faire connaître les paysages français afin d'établir une base commune d'information. C'est dans cette optique que s'inscrivent les Atlas de paysages, et, *a fortiori*, la présente étude. A cela s'ajoute l'observatoire photographique des paysages, qui a pour but de mettre en évidence les évolutions des paysages.
- Renforcer la cohérence : les paysages ne sont pas uniquement du ressort de l'environnement. Plusieurs politiques sectorielles ont un impact sur le paysage: l'urbanisme, l'agriculture, l'équipement... il s'agit donc de définir des outils pour que le paysage soit pris en compte de manière cohérente par l'ensemble des politiques publiques.
- Soutenir la compétence : de nombreux acteurs sont impliqués dans la question du paysage : maîtres d'ouvrages publics, scientifiques, paysagistes... Ces acteurs sont amenés à se rencontrer et à échanger leurs idées et expériences en matière de paysage.

La politique publique du paysage s'appuie sur des textes juridiques dont deux revêtent une importance particulière.

Il s'agit tout d'abord de la loi du 8 janvier 1993, dite « loi paysage », qui impose la prise en compte du paysage dans les projets d'urbanisme et instaure des mesures de protection et de mise en valeur des paysages. Elle introduit notamment les termes d'« **unité paysagère** » (art. 18), de « **structure paysagère** » (art. 1 et 2) et d'« **élément de paysage** » (art. 3). C'est sur cette terminologie que s'appuie le bureau des paysages, c'est donc celle que nous retiendrons dans cette étude.

1.2. Présentation des Atlas de paysages

1.2.1. Bref historique

On trouve dès le XIX^{ème} siècle des **inventaires de paysages**, souvent à visée touristique, mais ils ont pour but d'identifier les sites remarquables et pittoresques, en privilégiant un regard limité sur le territoire ; ils ne traitent pas l'intégralité des paysages. On trouve ainsi l'*Inventaire des richesses artistiques et historiques de la France* de Prosper Mérimée, *la France pittoresque* et bien d'autres publications à caractère esthétisant. Les premiers documents que l'on pourrait appeler « Atlas de paysages » apparaissent en France dans les années 1980.

Le document le plus ancien qui se trouve au ministère faisant un inventaire exhaustif des paysages date de 1983, il s'agit d'une étude intitulée « *la Meuse, les paysages* », réalisée par la D.R.A.E. de la Lorraine. La nécessité d'avoir un état des paysages français apparaît à cette époque, avec la prise de conscience des transformations rapides qui ont marqué le paysage depuis la Seconde Guerre Mondiale. En 1992, paraît l'*Atlas des pays et paysages des Yvelines*, réalisé par Alain Mazas et Alain Freytet. Dès 1991, un inventaire des paysages de la vallée de la Loire est réalisé par le bureau d'étude SEGESA¹ et le laboratoire du CNRS STRATES. Ce dernier élabore à cette occasion **la Méthode pour les Atlas de paysages** (Luginbühl, 1994), qui constitue toujours la référence pour l'élaboration des Atlas. Elle a fait l'objet d'une réactualisation en 2004 (Brunet-Vinck, 2004) pour tenir compte des expériences passées et de la Convention européenne du paysage.

Actuellement, on compte 45 Atlas de paysages en France, dont 8 régionaux, couvrant 56 départements. La production des Atlas de paysages dans la dernière décennie a été régulière, avec un rythme d'environ 4 Atlas par ans (fig. 1).

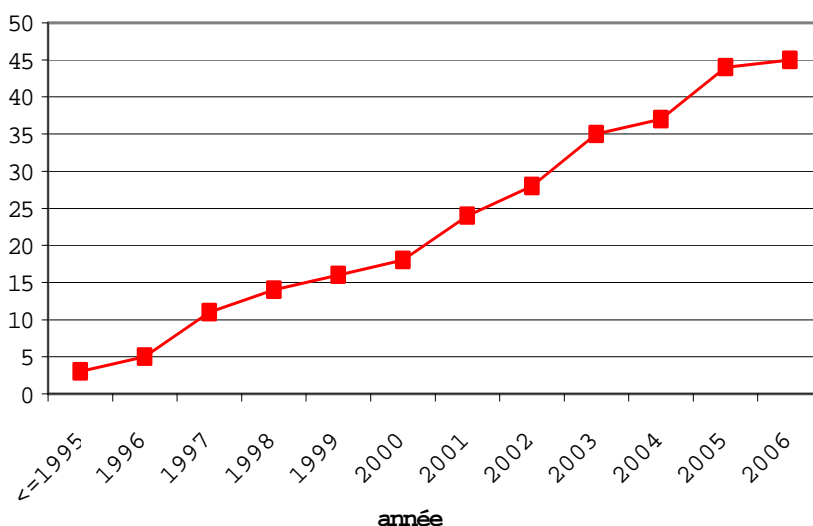


Fig. 1 : Evolution du nombre d'Atlas en France

1.2.2. Qu'est-ce qu'un Atlas de paysages ?

L'objectif des Atlas de paysages est de formuler un « état de référence partagé » (Brunet-Vinck, 2004). Ils viennent en aide aux pouvoirs publics pour la définition des objectifs paysagers et l'intégration du paysage dans les projets

¹ Société d'Etudes Géographiques, Economiques et Sociologiques Appliquées, Paris

d'aménagement. Le document porte sur un département ou une région, en prenant en compte la totalité des paysages présents, quelle que soit la valeur esthétique que l'on peut leur attribuer.

Parmi les nombreux documents de description des paysages français, on constate une grande diversité d'approches et d'objectifs. Une question se pose alors : que peut-on appeler « Atlas de paysages », et quels éléments sont nécessaires pour qu'un document puisse être considéré comme un Atlas de paysage ? La réponse à ces questions n'est pas évidente. La méthode du ministère propose le cadre méthodologique suivant :

1- Identification et caractérisation des paysages

- a) Identification des unités de paysage
- b) Localisation des sites et paysages « institutionnalisés »
(inventaires des sites et paysages protégés au titre de la législation existante)
- c) Identification des représentations iconographiques des paysages
(peinture, gravure, cartes postales...)
- d) Identification des paysages d'intérêt local *(enquête auprès des communes)*

2- Evaluation des dynamiques des paysages

- a) Identification des signes visibles d'évolution des paysages
(observations sur le terrain)
- b) Mises à jour des tendances d'évolution
(interprétation des statistiques communales ou cantonales de l'occupation des sols)
- c) Identification des projets individuels et collectifs existants sur les communes
(enquête communale)
- d) Vérification et précision des évolutions des paysages
(entretiens avec des responsables et techniciens locaux concernés)

(D'après Luginbühl, 1994.)

Dans la pratique, aucun Atlas ne suit strictement cette méthode. Il nous faut donc des critères objectifs pour établir la liste des documents utilisables au titre d'Atlas de paysages.

En septembre 2005 s'est tenu un atelier transfrontalier franco-wallon sur les Atlas de paysages, réunissant des représentants des institutions et des spécialistes du paysage européens afin de partager les expériences en matière d'application de la Convention européenne du paysage. Un des résultats de cet atelier a été la réalisation d'une **grille de lecture des Atlas de paysages**, qui a pour vocation de fournir un « contrôle qualité » sur les Atlas (Annexe 1). Elle reprend les grands points de la *Méthode pour les Atlas de paysages*, dans un objectif d'harmonisation des documents, afin de fournir un référentiel commun lors de la réalisation des nouveaux Atlas et la réactualisation des anciens. C'est sur la base des critères définis dans cette grille que l'on peut avoir une idée de ce qu'est un Atlas de paysages. On ne peut cependant pas exiger pour les documents une complète conformité à cette

grille ; chaque maître d'œuvre dispose donc d'une certaine marge de manœuvre pour répondre au contexte local.

Cette étude portant principalement sur les unités paysagères, nous avons considéré comme Atlas tout document portant sur les paysages d'une région ou d'un département et qui divise le territoire en unités paysagères localisables, chacune de ces unités faisant l'objet d'une description paysagère. Sont donc exclus de l'étude les documents :

- qui portent sur un territoire différent des départements ou régions (atlas de PNR, de pays...)
- dont les unités paysagères ne sont pas décrites individuellement
- dont les unités paysagères sont éclatées sur le territoire

1.2.3. Etat actuel des Atlas de paysages

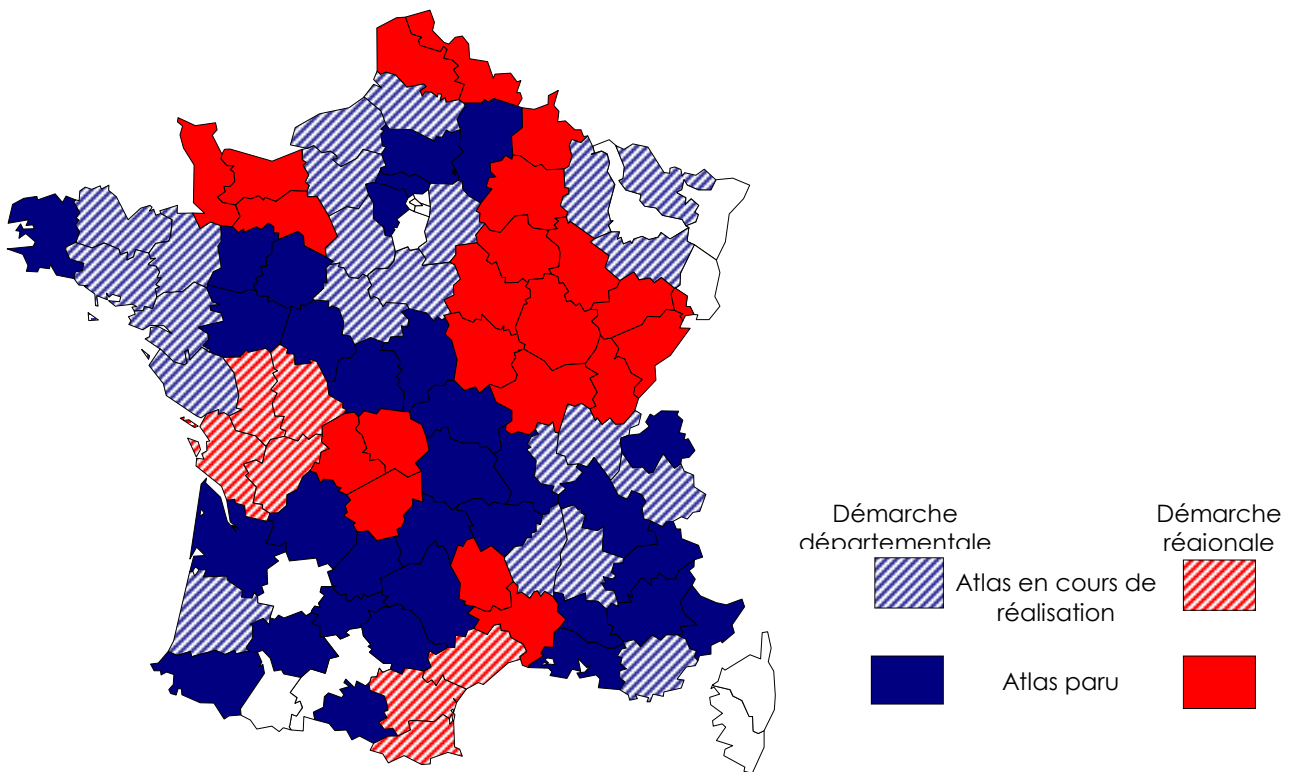


Fig. 2 : Carte des Atlas de paysages au 1^{er} juillet 2006

Selon notre estimation, **45 Atlas de paysages** existent aujourd'hui en France, couvrant **62 départements**². Ces chiffres peuvent paraître bas, par rapport à ceux avancés dans d'autres publications, mais ils sont liés aux critères restrictifs que nous avons appliqués aux documents pour les considérer comme des Atlas de paysages, ainsi que nous l'avons vu précédemment. Une dizaine d'Atlas devraient paraître dans les deux années à venir. Parmi ces 45 Atlas, 8 sont réalisés à l'échelle régionale

² D'autres chiffres peuvent être avancés, suivant ce que l'on considère comme Atlas, et selon qu'on divise ou pas certains Atlas régionaux en Atlas départementaux.

(Basse-Normandie, Bourgogne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Limousin et Nord-Pas-de-Calais). L'Atlas de la région Poitou-Charentes n'est pas terminé, mais les fiches des unités paysagères sont mises en ligne au fur et à mesure de leur réalisation. Nous le comptons donc parmi les Atlas publiés. En ce qui concerne le Languedoc-Roussillon, la démarche est régionale, la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage sont les mêmes pour tous les départements, mais la réalisation est déclinée par département. Actuellement, seuls le Gard et la Lozère sont en ligne, l'Hérault le sera très prochainement. Pour cette raison, nous avons considéré dans cette étude les deux départements publiés comme des Atlas départementaux.

1.2.4. La réalisation des Atlas de paysages

La réalisation d'Atlas de paysages est entièrement **décentralisée**, l'administration centrale ayant un rôle de conseil technique et de financement. L'initiative de la réalisation d'un Atlas vient souvent de la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN), mais la maîtrise d'ouvrage est très diversifiée (Caille-Cattin, 2005, p. 79) : la DIREN, la DDE, les Conseils généraux et régionaux et les CAUE sont les acteurs que l'on retrouve le plus souvent, associés entre eux de diverses manières. Un **cahier des charges** est élaboré et un **comité de pilotage** est constitué, regroupant des acteurs majeurs du paysage. Les Atlas sont généralement réalisés par des bureaux d'études privés, on en compte une quinzaine en France.

La **réactualisation** des Atlas est prévue tous les dix ans, elle a pour but de tenir compte de l'évolution des paysages. La méthode s'enrichit des expériences des autres Atlas pour mieux prendre en compte les recommandations du Ministère. La démarche de réactualisation d'un Atlas n'a encore jamais été entreprise.

1.2.5. La diversité des Atlas de paysages

Un premier facteur de diversité des Atlas est introduit par la **maîtrise d'ouvrage**, chaque acteur ayant des objectifs différents et des approches différentes. Les DIREN s'attachent à la connaissance des paysages, les DDE veulent un document plus opérationnel, les conseils généraux et régionaux souhaitent un document plus orienté vers la communication en direction du grand public et les CAUE y voient un outil de conseil.

Un second facteur de diversité est introduit par la **maîtrise d'œuvre**. Les bureaux d'étude n'ont pas tous les mêmes compétences en géographie, écologie, architecture, et les sensibilités des paysagistes sont différentes.

La relation maître d'ouvrage/maître d'œuvre est à l'origine de la grande diversité qui règne parmi les Atlas. Cette diversité s'exprime autant par les méthodologies adoptées que par les formats des documents et la richesse du contenu. La maîtrise d'ouvrage est plus ou moins directive envers le maître d'œuvre : certains Atlas sont entièrement conçus et réalisés par le bureau d'étude, alors que d'autres portent clairement la marque du comité de pilotage.

2. Présentation de la démarche d'analyse

2.1. Définitions importantes et présupposées

Les unités paysagères prennent une place importante dans les Atlas de paysages. Une grande partie de l'information contenue dans les Atlas est véhiculée au travers de ces unités (Bligny, 2002, p. 31).

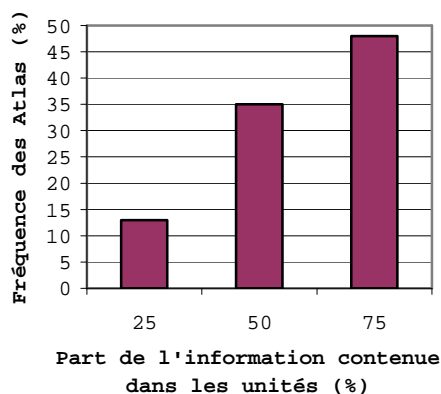


Fig. 3 : Volume d'information qui passe par les unités paysagères (d'après Bligny, 2002)

Etant donné la diversité du vocabulaire utilisé par les paysagistes, il nous a paru important de répreciser les définitions des composantes paysagères qui doivent apparaître dans les Atlas de paysages.

2.1.1. Au cœur des Atlas : les unités paysagères

2.1.1.1. Qu'est-ce qu'une unité paysagère ?

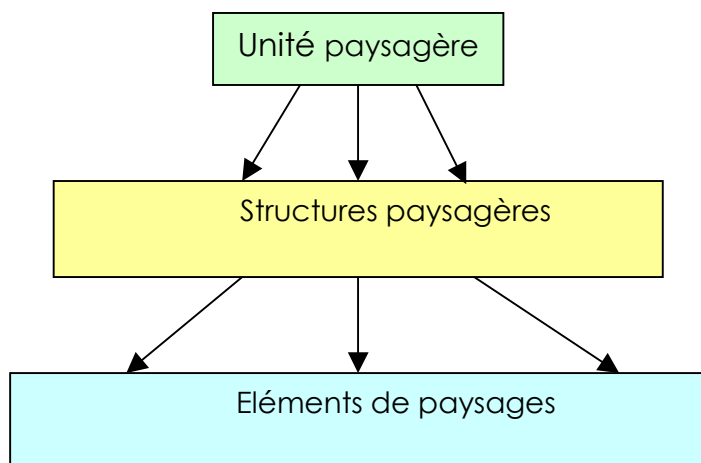


Fig. 4 : Emboîtements d'échelles

S'il est possible d'identifier des unités paysagères dans tous les Atlas, ce terme n'apparaît pas partout, et les définitions divergent. Il semble clair que les unités paysagères correspondent à un découpage du territoire selon des critères paysagers (géomorphologiques, sociaux...). Il nous semble important de prendre pour référence terminologique un **texte de loi**, en l'occurrence la loi «paysages» de 1993, où apparaît le terme d'« unité paysagère ». L'article en question est codifié dans le Code de l'environnement et concerne les compétences du Conservatoire du littoral : « *Son intervention peut être*

étendue par arrêté préfectoral et après avis de son conseil d'administration à des secteurs géographiquement limitrophes des cantons et des communes mentionnés au I et constituant avec eux une unité écologique ou paysagère ainsi qu'aux zones humides situées dans les départements côtiers. » (Code de l'environnement, art. L322-1, III) Aucune définition juridique de l'unité paysagère n'est donnée, et la seule

indication que l'on peut retirer de cet article est que l'unité paysagère peut être plus grande qu'un canton.

Nous considérons que l'unité paysagère constitue **l'unité de base de l'étude des paysages dans les Atlas**. On peut ainsi poser l'équivalence **une unité paysagère = un paysage**, tel qu'il est défini dans la Convention européenne du paysage : « *une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* » (art. 1).

Selon ces considérations, il ressort que l'unité paysagère est insécable à l'échelle des Atlas (1:100 000), et qu'ainsi la notion de sous-unité paysagère n'a plus lieu d'être. Le caractère indivisible des unités paysagères n'est valable qu'à une échelle donnée, et il est évident que pour une étude à plus grande échelle – par exemple un plan de paysage – on peut rediviser les unités des Atlas en unités plus petites. « *Selon l'échelle du territoire d'étude, le distinguo des unités de paysage sera plus ou moins fin. On peut considérer des unités de paysage régionales, départementales, intercommunales et communales. Elles s'emboîtent les unes dans les autres selon l'échelle de définition du projet.* » (Folléa, 2001, p.57)

L'atelier transfrontalier franco-espagnol qui s'est tenu à Bayonne en juillet 2006 s'est penché sur la question de l'échelle des Atlas de paysages, et en a conclu que « *l'échelle conventionnelle des Atlas de paysages est celle qui permet la définition des objectifs de qualité paysagère³. Ainsi, à l'échelle du département, on peut s'accorder sur une échelle d'analyse au 1:25 000 et une échelle de restitution au 1:100 000.* » (cf. Annexe 2) A une problématique correspond une échelle de travail.

Il ressort également de cet atelier que les dynamiques du paysage doivent être prises en compte dès la délimitation de l'unité, car le paysage est fondamentalement dynamique. Une apparente immobilité est elle-même une dynamique paysagère.

Voici la définition de l'unité paysagère définie à la suite de l'atelier :

Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui, par leurs caractères, procurent une singularité à la partie de territoire concernée. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ces caractères.

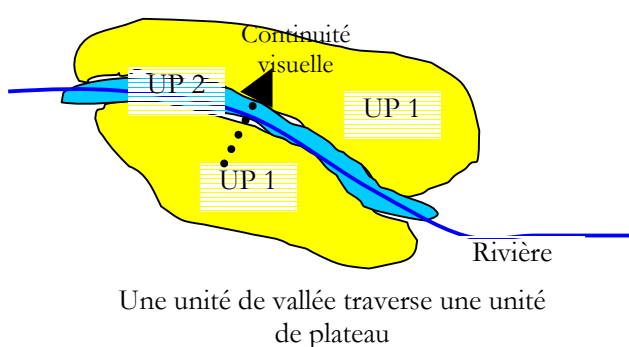
2.1.1.2. Identification des unités paysagères dans les Atlas

« *Pour 70 % des documents, les unités se présentent selon des échelles emboîtées avec en général 2 niveaux, et exceptionnellement 3 niveaux d'emboîtements.* » (Bligny, 2002). Pour pouvoir comparer les unités entre deux Atlas, il est nécessaire de définir à quel **niveau d'échelle** se situe l'unité.

Pour l'étude des Atlas, nous avons décidé d'assimiler à des unités paysagères la **plus petite division définie dans les documents**, tant que la taille des unités ainsi définies restait compatible avec l'échelle d'étude des Atlas, en veillant à ne pas aller jusqu'au « micro-paysage ».

³ Au sens où l'entend la Convention européenne du paysage : « *la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie* » (art. 1)

Les unités paysagères ne sont pas fractionnables, mais certains Atlas présentent des unités paysagères éclatées sur le territoire. Ce serait le cas par exemple d'une unité qui s'appellerait « les causses » et présenterait des paysages très similaires mais en différents endroits du territoire. Même si deux paysages disjoints présentent de fortes similarités dans leurs structures, il s'agit bien de deux unités paysagères différentes, puisque l'on a affaire à deux parties de territoire distinctes ; c'est d'ailleurs en cela que *unité paysagère* diffère de *type de paysage*. Autant il est possible de construire une typologie des paysages et de retrouver un type de paysage en plusieurs endroits du territoire, autant l'unité paysagère est **localisée** à un endroit précis. Des exceptions pourraient être faites, par exemple dans le cas d'une unité de plateau qui serait traversée par une vallée encaissée. Les deux parties du plateau sont en continuité visuelle et la vallée constitue une unité bien définie et quasiment imperceptible depuis le plateau. On peut considérer que les deux parties disjointes du plateau forment une seule et même unité (fig. 5).



L'unité 2.1, plateau, est traversée par les unités 2.2 et 2.3, vallées (*Atlas des paysages de l'Oise*)

Fig. 5 : Principe de continuité d'une unité paysagère.

2.1.1.3. L'unité paysagère est-elle homogène ?

Voici la définition que donne la Méthode pour les Atlas de paysages (Luginbühl, 1994) : « Les unités paysagères sont définies comme des paysages portés par des entités spatiales dont l'ensemble des caractères de relief, d'hydrographie, d'occupation du sol, de formes d'habitat et de végétation présentent une homogénéité d'aspect. Elles se distinguent des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de forme de ces caractères. » Dix ans après la parution de la méthode, suite aux discussions qui ont eu lieu lors de différentes rencontres d'experts, cette définition ne nous apparaît pas tout à fait satisfaisante. C'est en particulier la notion d'« homogénéité d'aspect » qui pose problème. De nombreux Atlas font appel à cette notion d'homogénéité pour la définition des unités. Or un paysage, quelle que soit l'échelle à laquelle on le considère, n'est jamais homogène dans son aspect. Il est toujours possible de distinguer des nuances ou des discordances dans un paysage. Dès lors, comment peut-on définir une unité paysagère ? Pour cela, il faut faire appel à la notion de **structures paysagères**, qui elles-mêmes se basent sur des **éléments paysagers**.

2.1.2. La caractérisation des unités : structures paysagères et éléments paysagers

2.1.2.1. Définitions

« Les structures paysagères correspondent à des systèmes formés par des objets, éléments matériels du territoire considéré, et les interrelations, matérielles ou immatérielles, qui les lient entre eux et/ou à leur perception par les populations. Ces structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage. » (J.F. Seguin, *Des composants du paysage : Unités, structures, éléments* »)

Le terme est introduit dans le Droit français par la loi « paysages » de 1993, reprise dans le Code de l'environnement. L'article concerne les Parcs Naturels régionaux : « La charte détermine les orientations et les principes fondamentaux de protection des structures paysagères sur le territoire du parc. » (Code de l'environnement, art. L333-1). Là encore, aucune définition des termes n'est fournie.

Les **éléments de paysage** apparaissent dans le Code de l'urbanisme, dans un article stipulant que les plans locaux d'urbanisme peuvent « Identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection » (Code de l'urbanisme, art. L123-1, 7°).

Ce sont les briques à partir desquelles se construisent les structures paysagères, objets matériels qui ne peuvent pas être considérés comme des systèmes du point de vue paysager mais qui ont des caractéristiques paysagères, c'est à dire qu'ils sont perçus au travers de filtres culturels. Les éléments de paysage peuvent être classés dans les catégories suivantes :

- relief (plateau, colline...)
- végétation (arbre isolé, haie, bois...)
- occupation agricole (prairie, verger, culture...)
- bâtiments et infrastructures (villages, fermes, routes, ponts...)
- hydrographie (rivière, lac...)
- vues (panorama, covisibilité, perspective...)

Il y a souvent dans un paysage une **structure dominante**, autour de laquelle s'articulent les autres structures. Cette structure dominante est en général celle qui permet de rattacher le paysage à une famille. Prenons l'exemple de l'unité « le Saumurois viticole », en Maine-et-Loire, où la structure paysagère dominante est évidemment le vignoble sur un relief ondulé, semé de demeures viticoles, maisons de vignes et moulins. Cette structure permet d'identifier ce paysage comme un paysage de vignoble. On peut cependant identifier d'autres structures, comme les vallons urbanisés, densément urbanisés.

L'étude des structures paysagères amène à voir le paysage sous un angle systémique, où les relations entre les éléments paysagers sont aussi importantes que la nature des éléments eux-mêmes. Cette démarche peut se rapprocher de la notion de géosystème développée par les géographes. (Bertrand, 1995)

On peut considérer que l'étude des structures paysagères doit prendre en compte les « trois faces du paysage » selon Roger Brunet (Brunet, 1995) : tout élément ou relation entre éléments est :

- un signe pour le chercheur : il révèle des mécanismes physiques et sociaux à l'origine des structures
- un signe pour l'utilisateur : il est perçu par celui-ci et apprécié ou non
- un agent des systèmes : il participe à l'évolution du paysage

2.1.2.2. *Délimitation des unités paysagères grâce aux structures*

L'unité paysagère est l'ensemble, au sens mathématique du terme, des structures paysagères que l'on retrouve à plusieurs reprises, ou qui ont une taille de l'ordre de l'unité paysagère. Nous entendons par structure un ensemble d'éléments paysagers qui sont en relation les uns avec les autres. Une structure paysagère est par exemple un hameau situé en rebord de plateau, surplombant une vallée alluviale. En se déplaçant dans le paysage, on passe d'une unité paysagère à une autre lorsqu'un nombre suffisant de structures ont disparu, sont apparues ou se sont modifiées.

Prenons par exemple deux unités paysagères juxtaposées dans le Calvados : la campagne de Trun et la campagne de Caen méridionale. Dans la première, on trouve une structure d'openfield, striée par des bandes bocagères qui longent les rivières, et encadrée par un rebord de bocages et bois (structure « openfield » à l'échelle de l'unité, structure « bande bocagère et rivière » répétée et structure « rebord boisé »). En passant à la seconde unité, la structure d'openfield reste, mais les bandes bocagères et les rebords disparaissent. Ces structures ayant une grande importance dans le paysage, il y a donc bien lieu de définir une limite entre les deux unités.

2.1.2.3. *Identification des structures paysagères dans les Atlas*

La notion de structures paysagères au sens où nous l'entendons n'apparaît quasiment jamais dans les Atlas de paysages, ce n'est pas un outil utilisé en tant que tel par les paysagistes, comme les unités paysagères. Pourtant, les structures paysagères existent dans les atlas et il est possible de les identifier.

La première étape consiste à relever tous les éléments de paysage significatifs du point de vue sensible. Chaque élément peut être caractérisé par des aspects qualitatifs comme la couleur, la forme, la dimension, les essences pour les boisements, les matériaux pour le bâti... Une vision globale de l'organisation des éléments dans le paysage est nécessaire : nombre, densité, disposition.

Prenons par exemple un élément de type haie. Cette haie est bocagère, composée essentiellement de chênes, frênes et aubépines. Elle s'élève sur un talus de 1 à 2 mètres. Dans le paysage, les haies forment un maillage dense et irrégulier.

Une fois listés et décrits les éléments de paysage, il faut étudier comment ils s'organisent entre eux. Les relations entre éléments de paysage peuvent être d'ordre spatial : juxtaposition, superposition, inclusion... Il faut s'attacher à établir des relations de dépendance ou d'interdépendance, lorsque la présence d'un élément de paysage implique la présence d'un autre. Cela nécessite des connaissances d'histoire et de géographie locales.

On peut représenter graphiquement les éléments de paysage et leurs relations qui forment le système paysager. En général, on peut dégager de ces systèmes des sous-systèmes fonctionnant de manière assez indépendante, qui constitueraient les structures paysagères.

Exemple : Atlas des paysages de la Sarthe

Unité « Sables et conifères »

Éléments de paysages

Qualification des éléments

Relations entre éléments

- boisements de conifères
- routes forestières
- bocage : lien entre espaces boisés
- vergers de châtaigniers

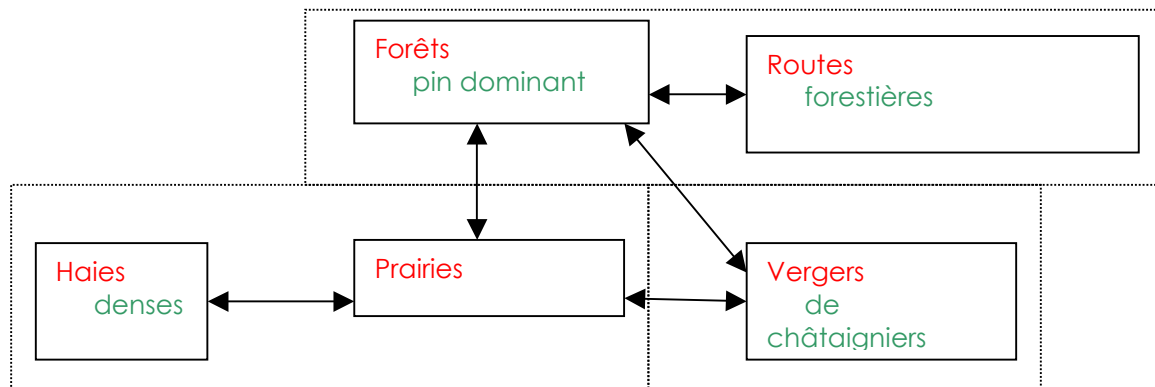


Fig. 6 : identification de structures paysagères dans une unité (D'après l'Atlas des paysages de la Sarthe)

2.1.2.4. Le bloc-diagramme : un outil pour la représentation des structures

Outil efficace pour représenter les structures paysagères dans les Atlas, le bloc-diagramme, ou bloc paysager, permet de représenter un paysage de manière synthétique, en ne faisant apparaître que les structures significatives pour l'identification du paysage. L'Atlas des paysages du Maine-et-Loire offre ce type de représentation et en extrait les éléments paysagers (fig. 7). Ce type d'illustration est plus représentatif de la réalité paysagère de l'unité, que des photographies ou même des croquis d'après nature, dans le sens où elles rassemblent des éléments qu'il est souvent difficile de voir dans une seule vue, et qu'elle met en évidence les relations entre ces éléments.

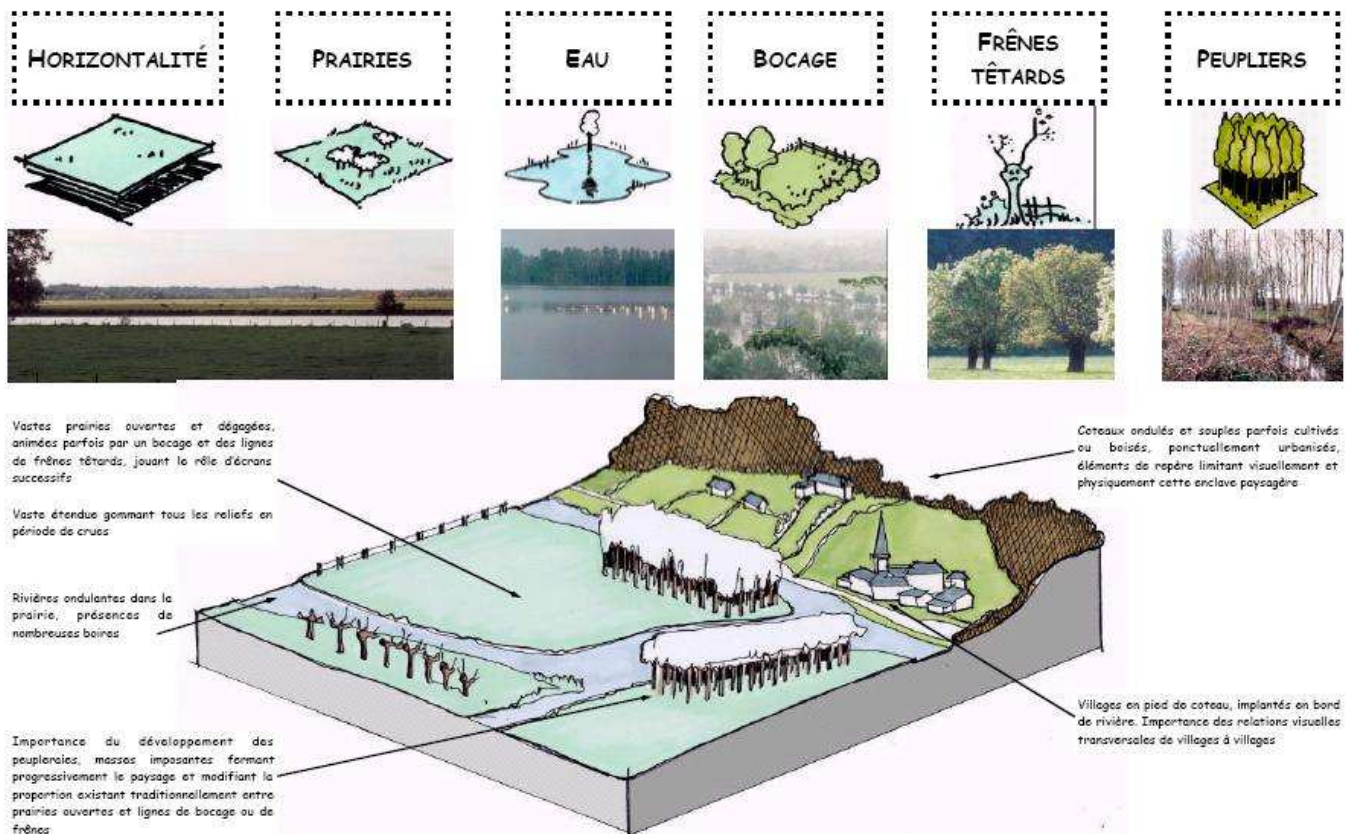


Fig. 7 : Bloc-diagramme paysager de l'unité « Basses vallées angevines » de l'Atlas des paysages de Maine-et-Loire.

2.2. Vers une base de données des unités paysagères

2.2.1. Finalités d'une base de données

L'article 6 de la Convention européenne du paysage invite chaque Etat « à identifier ses propres paysages, sur l'ensemble de son territoire ». Nous avons vu que les Atlas de paysages étaient en France les outils de mise en œuvre de cet article. Dans cette perspective, il serait intéressant d'avoir au niveau national une **vision globale des paysages** français. Après l'idée de décentralisation qui préside à l'élaboration des Atlas, la démarche nationale procède d'une vision plus centralisatrice, afin de **récoler les données** fournies par les régions. Dans l'esprit de la Convention européenne du paysage et de la politique des paysages du MEDD, elle a également pour but de **mieux connaître la diversité des paysages** pour mieux la préserver. Cette vision, on ne peut l'avoir qu'en réalisant un inventaire des unités paysagères présentées dans les Atlas.

La base de données permettra également de pouvoir trier les paysages selon différents critères et d'établir des statistiques sur les unités paysagères.

Cependant, la diversité qui règne parmi les différents Atlas rend cette tâche ardue. En effet, les différences de méthodologies, d'organisation, de finalité des Atlas rendent difficiles les comparaisons d'un document à l'autre.

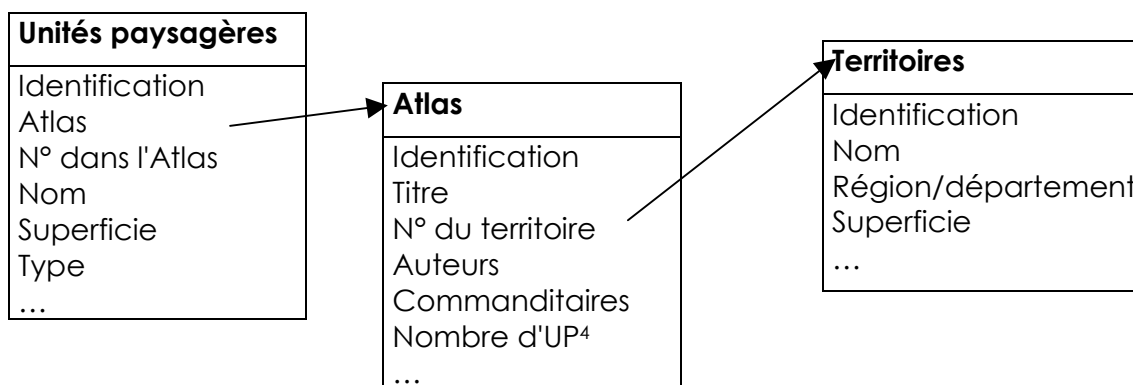
2.2.2. Forme de la base de données

Pour des raisons matérielles, la base de données a été conçue sous la forme de tableaux indépendants (Atlas et unités). Cependant, une vision plus pratique permettrait d'optimiser la saisie et la restitution de données. Il s'agirait d'organiser les données en tables liées entre elles. Les tables principales sont :

- la table des Atlas
- la table des unités paysagères
- la table des territoires (départements et régions)

Des tables supplémentaires peuvent être ajoutées pour certains champs (Institutions commanditaires, auteurs...).

Ces tables sont liées les unes aux autres selon l'architecture suivante :



(Tous les champs ne sont pas présentés sur ce schéma).

Une base de données « test » a été réalisée afin d'initialiser la démarche. Afin de commencer à remplir cette base, nous avons sélectionné 46 unités paysagères dans 20 Atlas, soit une moyenne de 2,3 unités par Atlas. Pour chaque Atlas, nous avons choisi des unités appartenant à différentes catégories, pour autant qu'elles existent dans l'Atlas :

- paysages de vallées
- paysages ruraux de plaines ou plateaux
- paysages urbains
- paysages littoraux

Ce choix présente l'avantage de permettre de tirer des conclusions spécifiques à certaines catégories d'unités et d'avoir une bonne représentation de la diversité des situations au sein des Atlas. Cependant, lorsque l'on veut intégrer les données au niveau des Atlas, il présente l'inconvénient de produire un nombre à peu près identique d'unités qui sont souvent minoritaires (par exemple les paysages urbains) et d'unités majoritaires (par exemple les paysages ruraux). Il ne reflète pas la répartition réelle des différentes catégories d'unités paysagères.

⁴ UP=Unité paysagère

2.3. Intégration des unités paysagères dans la base de données

2.3.1. Informations générales concernant les Atlas de paysages

Avant de considérer les unités paysagères une par une, le travail consiste en un inventaire de chaque document afin d'en retirer les données générales concernant les unités paysagères. On s'intéressera ainsi aux caractères suivants :

Tableau 1 : Description de la table des Atlas

	Champ	Utilité
	Identification du territoire (région, département)	Identification
Diversité paysagère	Nombre d'unités paysagères, ou entités assimilables à des unités paysagères	Comparaison entre Atlas : indicateur de la diversité paysagère
	Surface moyenne des unités paysagères, calculée en divisant la surface du territoire par le nombre d'unités paysagères	Comparaison entre Atlas : indicateur de la finesse de l'analyse
Dénominations et hiérarchisation des unités	Dénomination donnée à ces unités paysagères	Aperçu de la diversité des dénominations
	Existence ou non d'un niveau supérieur d'organisation des unités paysagères, et le nombre d'entités ainsi déterminé	Hiérarchisation géographique des informations
Traitement des limites	Nature des limites entre les unités paysagères : comment elles apparaissent sur les cartes, et leur degré de précision	Prise en compte des limites, possibilités de localisation des unités plus ou moins précises
	Superposition des limites des unités paysagères aux limites administratives (communes)	Possibilité de délimiter les unités à partir des limites de communes
	Entrées premières pour la délimitation des unités paysagères	Critères de délimitation des unités : comparaisons méthodologiques
Cartographie	Echelle de représentation des unités paysagères (la plus grande échelle montrant une ou plusieurs unités paysagères)	Présence de l'échelle, niveau de précision de la cartographie
	Echelle à laquelle est représenté l'ensemble des unités paysagères	Existence et exploitabilité de cartes des unités paysagères
	Niveau de détail le plus fin de la représentation cartographique (unités paysagères, sous-unités paysagères...)	Possibilité de localisation des unités

	Echelle de la cartographie de détail	Diagnostic de la cartographie
	Nombre de cartes par unités paysagères	Quantité d'information cartographique
	Thèmes des cartes de détail	Nature de l'information cartographique
Illustrations	Type d'illustration venant appuyer la description des unités paysagères	Nature de l'illustration
	Grandes rubriques de description des unités paysagères	Qualité de la description paysagère

Cette base est présentée en annexe 3.

2.3.2. Les informations concernant les unités paysagères

Nous avons essayé de réunir dans cette base le maximum d'informations que l'on peut collecter par unité paysagère.

La base de données contient les champs suivants :

Tableau 2 : Description de la table des unités paysagères

	Champ	Utilité
Identification	Atlas	
	Nom	Identification, étude de la nomenclature
	Numéro (s'il existe)	Accès rapide à l'UP dans l'Atlas
	Lien internet (s'il existe)	Accès rapide à la fiche descriptive
Caractérisation	Forme (linéaire, rectangulaire...)	Corrélation type d'unité/forme
	Superficie	Comparaison de taille, rapport taille/forme
	nombre de communes (s'il est indiqué)	Possibilité d'accéder à l'UP à partir du nom de la commune
	ensemble de regroupement supérieur aux unités	Regroupement des unités selon une "taxonomie"
	Type (s'il est défini)	Présence d'une typologie
Cartographie	Présence d'une carte de l'UP	Représentation cartographique de l'UP
	Couleur / figuré de l'UP	Possibilité d'associer une couleur à un type de paysage
	Fond de carte	Différents fonds de cartes utilisés, prédominance de l'IGN, possibilité de se baser sur les cartes IGN

Contenu et description	Mode de caractérisation	Grandes rubriques de la description paysagère
	Caractères principaux (structures, éléments...)	Éléments de description pour caractériser l'unité du point de vue paysager
	Illustrations : cartes, photos (aériennes...), croquis	Quantité et nature de l'illustration
	Présence d'une illustration représentative	Possibilité de représenter chaque UP à partir d'une illustration où l'on retrouve les structures paysagères

Cette base est présentée en annexe 4.

Détaillons ensuite les principales informations contenues dans la base

2.3.2.1. Identification

Chaque Atlas a son propre moyen d'identifier les unités, que ce soit grâce à des numéros ou bien à des noms. L'étude des noms donnés aux unités est un indicateur des méthodes de délimitation. En effet, on peut regarder si les noms s'inspirent de termes géographiques (collines, plateau...), s'ils reprennent la toponymie locale... Il est nécessaire d'identifier les unités, et d'avoir une nomenclature nationale. Pour ce faire, on peut indiquer une référence à l'Atlas concerné (code départemental ou régional) et y rajouter un numéro spécifique à l'unité

Une dizaine d'Atlas sont mis en ligne et les unités sont directement accessibles via une adresse Internet. Dans la perspective d'un portail Internet national des paysages, un lien vers les unités peut facilement être créé.

2.3.2.2. Caractérisation

On trouve sous cette rubrique des caractéristiques globales de l'unité. On pourra ainsi déterminer la forme grossière de l'unité et la confronter au type d'unité. Cette information permet de vérifier des hypothèses - assez évidentes au premier abord - comme la forme allongée des unités littorales, mais également de réaliser d'autres rapprochements forme-famille d'unité.

De même, la superficie de l'unité pourra être évaluée très grossièrement, pour pouvoir comparer les tailles des unités entre elles. A moins de cartographier les unités dans un système d'information géographique (SIG), qui permet de calculer automatiquement les surfaces des unités mais représente un travail considérable de saisie informatique, la mesure de la surface reste très approximative. Elle peut être réalisée en simplifiant au maximum la forme de l'unité ; elle n'est réalisable que lorsque l'échelle des cartes est donnée, ce qui n'est pas toujours le cas. Le nombre de communes permet également de donner une idée de la surface de l'unité, mais il permet surtout de voir si cette information est présente, et donc s'il est possible de prendre les communes comme unité de cartographie.

La présence d'un niveau de regroupement géographique supérieur à l'unité permet de classer et de trouver des caractéristiques communes aux unités d'un

même regroupement. Il faut bien distinguer les regroupements géographiques des regroupements typologiques. Alors que les regroupements géographiques correspondent à des régions continues souvent basées sur des limites historiques et/ou culturelles, les regroupements typologiques sont discontinus, et reposent sur des structures communes selon une sorte de taxonomie.

2.3.2.3. Cartographie

Un Atlas est par définition constitué de cartes. Il est donc intéressant d'avoir un aperçu global de la cartographie dans les Atlas : à quelles échelles sont représentées les unités, quels sont les figurés utilisés pour représenter les paysages ? La question de la représentation cartographique du paysage se pose depuis longtemps, et force est de constater qu'elle est loin d'être résolue. « *La qualité des cartes serait mauvaise dans 80% des cas. Nous avons effectivement remarqué qu'en dépit de quelques situations exemplaires, les échelles, les titres et parfois les légendes font très souvent défaut. Par ailleurs, bon nombre de cartes ne permettent pas d'atteindre leur potentiel informatif, soit que le format soit que la lisibilité de la carte ne convient pas.* » (Bligny, 2002, p. 35) Etant donné ce constat, il serait intéressant de récolter des informations sur la cartographie dans les Atlas en vue d'en tirer des enseignements pour améliorer ce point.

2.3.2.4. Contenu et description

Cette rubrique regroupe d'une part le contenu textuel concernant l'unité, d'autre part l'illustration (hormis les cartes). En ce qui concerne le texte, il s'agit d'extraire les critères de description paysagère (géomorphologie, culture, habitat...), puis d'identifier les composantes principales du paysage, éléments paysagers et, si possible, structures paysagères. L'inventaire des illustrations permet de constater la richesse et la diversité des images (photos, croquis, bloc-diagrammes...). Dans l'optique d'un référentiel national des paysages, il serait intéressant d'avoir pour chaque unité une illustration représentative (photographie, croquis ou bloc-diagramme), c'est pourquoi nous avons recherché si les Atlas mettaient en valeur une illustration particulière afin de représenter l'unité.

Voici un exemple concret pour illustrer la manière de procéder, tiré de l'*Atlas des paysages des Pyrénées Atlantiques*, unité « Nive de Bidarray » (UP HN1)

Niveau supérieur de regroupement

Nive de Bidarray

Nom de l'UP

Unité (HN1)

Numéro

La Nive a modelé ici une vallée sinueuse où se succèdent d'étroits défilés et des courts élargissements dans lesquels les hameaux se sont développés.

Le Pas de Roland, étroit passage rocheux au dessus de la Nive (torrentielle sur une centaine de mètres), est la limite franche au Nord entre les ensembles du Labourd et de la Basse Navarre (entité Haute Nive). Sur un linéaire de 10 km, la rivière, la voie ferrée et la route sont serrées les unes contre les autres. La vallée est dominée et cadrée par les Monts dénudés de l'Arizamendi et du Balguas. L'étroitesse de la vallée fait ressortir le moindre élargissement comme un événement agréable.

Le Pas de Roland, passage rocheux entre le Bassin d'Ossès et la Haute Nive (photo P. Labrousse)

Bidarray, village perché en courbes, dans un élargissement au dessus de la Nive, est dominé par le Mont Arizamendi (photo P. Labrousse)

Au pied du Mont Balguas, la voie ferrée, la river et la route suivent le même creux étroit

Sommaire Aide Retour

Etape 1 : identification de l'unité paysagère

Surface approximative

Fond de carte

Echelle

Les unités de paysage de l'entité de la Haute Nive

7 unités :

- Nive de Bidarray
- Bassin d'Ossès
- Cuvette d'Irissarry
- Défilé de la Nive
- Bassin de St-Jean-Pied-de-Port
- Hautes vallées de Cize
- Vallée de Valcarlos

HN1
HN2
HN3
HN4
HN5
HN6
HN7

Légende

- Limite nette de l'ensemble
- Limite floue de l'ensemble
- Limite entité
- Limite unité
- Limite sous-unité
- G.R. 65 (ancien de St-Jacques-de-Compostelle)
- GR 10
- Frontière franco-espagnole
- Massif montagneux participant au paysage de l'ensemble

Sommaire Aide Retour

Etape 2 : Analyse de la cartographie : estimation de la surface de l'unité, figuré éventuellement associé à l'unité et fond de carte.

Entité Haute Nive 34

Nive de Bidarray

Unité (HN1)

La Nive a modelé ici une **vallée sinueuse** où se succèdent **d'étroits défilés et des courts élargissements** dans lesquels les **hameaux** se sont développés.

Le Pas de Roland, étroit passage rocheux au dessus de la Nive (torrentielle sur une centaine de mètres), est la limite franche au Nord entre les ensembles du Labourd et de la Basse Navarre (entité Haute Nive).

Sur un linéaire de 10 km, **la rivière, la voie ferrée et la route** sont serrées les unes contre les autres.

La vallée est **dominée et cadrée par les Monts dénudés** de l'Artzamendi et du Baigura. L'étroitesse de la vallée fait ressortir le moindre élargissement comme un évènement agréable.

Réseaux, infrastructures

- La Nive au **cours tortueux, se faufile dans le relief**
- Le Bastan, qui vient d'Espagne, affluent de la Nive en rive gauche
- **Voie ferrée** serrée contre la Nive :
- passages en tunnels de la voie ferrée (Bayonne / Saint-Jean-Pied-de Port) et traversées de la Nive
- Route RD 918 : voie à grande circulation reliant Bayonne, Cambo à la Basse Navarre (ex «route Impériale» qui reliait St-Jean-de-Luz à Argelès-sur-mer)
- GR 10 vers les crêtes dénudées et rocheuses d'Iparia et dans la forêt le long du Bastan

Occupation du sol

- Fond de vallée très étroit, quelques prairies
- Versants : landes, fougères et boisements le long des talwegs et en bas de pente
- Crêtes dénudées du Baigura et de l'Artzamendi : roche affleurante, estive

Habitat et économie

- **Hameau perché** de Bidarray (ancien quartier des cadets d'Ossès) et fermes dispersées, église massive classée (style roman) en grès rouge avec parvis pavé aux armes de Roncevaux
- **Bergeries** sur les versants (plus nombreuses sur versant Est = Artzamendi)
- Economie : agriculture / élevage, pisciculture
- tourisme : (embarcation canoë-kayak), gîte d'étape (GR 10)

Etape 3 : Extraction des éléments descriptifs et des composantes paysagères

Fig. 8 : Exemple de la démarche de collecte des données dans l'Atlas des paysages des Pyrénées-Atlantiques

Tableau 3 : Remplissage de la base pour l'unité « Nive de Bidarray »

Atlas	réf.	d64
	titre de l'atlas	Atlas des paysages en Pyrénées-Atlantiques
	auteur(s)	Morel-Delaigue
	commanditaire(s)	CG64
	Année	2003
	Format	cahiers A4, PDF
	taille moyenne des UP (km ²)	77
Unité	nom de l'UP	Nive de Bidarray
	Numéro	HN1
	Lien internet	Non disponible en ligne
	nombre de communes concernées	Non précisé
	Echelle	1:275000
	superficie (km ²)	60
	UP cartographiée ?	Oui
	couleur/figuré	vert
	Fond de carte	IGN
	Forme	polygone
	Dénomination	unité paysagère
	regroupement supérieur	Haute Nive
	dénomination du regroupement	Entité paysagère
	nombre d'UP dans ce regroupement	7
Type	rural	

type annoncé	<i>Pas de typologie</i>
limites traitées ?	oui
éléments de caractérisation	structures, visuel, délimitation, infrastructures, occupation du sol, habitat économie, repères
composantes principales	vallée sinueuse, défilés étroits et courts élargissements où apparaissent des hameaux. Ensemble rivière-voie ferrée-route. Vallée cadrée par des monts dénudés avec affleurements rocheux et estives. Quelques prairies en fond de vallée, versants couverts de landes et fougères, boisements le long des thalwegs et en bas de pente.
illustrations	5 photos, 1 peinture, 2 croquis
illustration représentative	<i>Aucune en particulier</i>

3. Traitement des unités paysagères dans les Atlas

3.1. La notion d'unité paysagère dans les Atlas

Intéressons-nous d'abord à la conception-même de l'unité paysagère dans les Atlas. Nous avons vu qu'elle était le support privilégié de l'information, concentrant la majorité du contenu des Atlas, mais on peut distinguer plusieurs conceptions selon les documents.

La plus classique des démarches est celle du type « **inventaire** », qui consiste à délimiter des unités, le plus souvent suite à une analyse du terrain, et de remplir ensuite différentes rubriques descriptives et cognitives. Dans ce cas, l'unité paysagère est vraiment le réceptacle de l'information paysagère.

Plusieurs Atlas adoptent une démarche de « **paysages archétypiques** ». Il s'agit de représenter une unité par un paysage plus réduit censé être caractéristique de l'unité. « *Cette méthode présente l'avantage de donner une vision synthétique et contrastée des paysages, elle permet aussi au maître d'œuvre de faire l'économie des détails et variations territoriales, mais elle n'apporte peut-être pas une connaissance du territoire et des paysages aussi fine que celle fournie par les inventaires.* » (Bligny, 2002, p. 34). L'Atlas de l'Oise s'inscrit dans une démarche de cet ordre. (fig. 9) En effet, il définit des « paysages référents » : « *Six paysages référents, assimilés à des paysages archétypiques, permettent de couvrir de façon synthétique les paysages de l'Oise. Chaque paysage référent est décrit et renvoie à plusieurs sous-entités. A l'inverse, une même sous-entité peut être décrite comme la combinaison de plusieurs paysages référents.* »



Fig. 9 : Un « paysage référent » de l'Atlas de l'Oise : Paysage de bocage et d'herbages, boutonnière de Bray.

3.2. Echelles et tailles des unités paysagères

Nous pouvons analyser les tailles des unités paysagères à deux niveaux : d'une part au niveau inter-Atlas, c'est à dire en calculant la **superficie moyenne des unités** pour chaque Atlas et en comparant ces moyennes, d'autre part au niveau intra-Atlas (ou inter-unités), en comparant les unités entre elles pour chaque Atlas. Ces résultats proviennent de l'exploitation des données concernant les tailles des unités dans la base de données.

3.2.1. Analyse au niveau inter-Atlas

Pour chaque Atlas, nous avons divisé la superficie du territoire couvert par le nombre d'unités paysagères, ce qui nous donne une surface moyenne des unités.

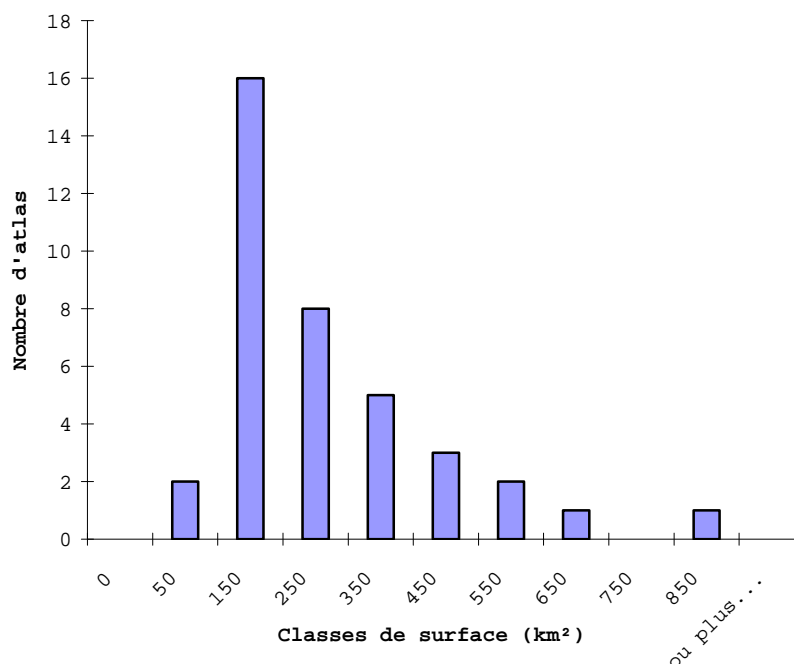


Fig. 10 : Répartition des surfaces moyennes des unités paysagères dans les Atlas

La figure 10 montre la répartition des Atlas selon la surface moyenne des unités. Cette surface moyenne s'étale entre 77 km² et 862 km², soit un rapport de 1 à 11 entre les deux.

Pour comprendre l'origine de cet écart, considérons deux départements, l'un avec de très petites unités, l'autre avec de grandes unités. La différence de taille peut avoir deux origines : soit le premier département possède effectivement un grand nombre de paysages alors que l'autre possède de grands paysages peu diversifiés, soit la différence est due à l'analyse, qui n'est pas réalisée à la même échelle. Ces deux raisons peuvent coexister dans les Atlas et il est difficile d'attribuer les tailles moyennes « hors normes » entièrement au territoire ou à l'échelle d'analyse.

Lorsqu'on fait la moyenne de ces surfaces moyennes sur tous les Atlas, on trouve **une surface de 260 km²**, ce qui constitue la surface moyenne des unités paysagères en France, pour les Atlas considérés. Cette surface équivaut à un cercle de 18 km de diamètre, ou bien un carré de 16 km de côté. Etant donné le nombre d'atlas consultés (40), on peut considérer que la publication de nouveaux Atlas ne modifiera pas sensiblement cette moyenne. A partir de cette surface, il est possible d'extrapoler pour avoir un nombre approximatif des unités paysagères en France. Il suffit pour cela de diviser la superficie de la France par la surface moyenne nationale des unités, et on obtient **2100 paysages en France** (à titre de comparaison, on notera que la France compte 36 000 communes et 4 400 cantons).

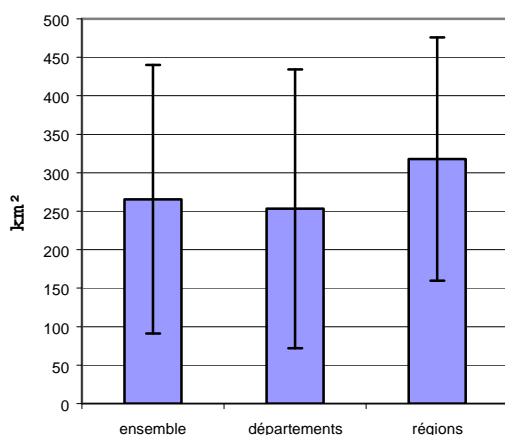


Fig. 11 : Surfaces moyennes des unités paysagères

On constate sur ce graphique (fig. 11) que les Atlas régionaux ont une surface moyenne des unités supérieure à celle des Atlas départementaux (318 km² contre 253 km²). Ces chiffres recouvrent néanmoins une grande diversité, comme en témoignent les écarts-types très importants. La différence entre régions et départements tient très probablement à la différence d'échelle d'analyse : sur un plus grand territoire, l'analyse est moins fine que sur un territoire plus restreint.

L'Atlas des paysages de Franche-Comté illustre bien ce phénomène : ce document procède d'une démarche régionale, avec une méthode commune, et des grands ensembles paysagers ont été déterminés au niveau régional. Ensuite, l'Atlas a été décliné par départements, les « sous unités paysagères » (que nous appellerons ici unités paysagères) étant déterminées pour chaque département. Si les 173 unités paysagères franc-comtoises étaient réparties uniformément sur la région, le Territoire de Belfort, très petit département, ne compterait que 6 ou 7 unités. Or il en compte 19, ce qui fait une moyenne de 32 km² pour les unités, contre 94 km² de moyenne pour toute la région. Il ne semble pas que le Territoire de Belfort soit particulièrement plus diversifié du point de vue paysager, que le Doubs ou la

Haute-Saône, on en conclut donc que la petite taille du département a eu pour effet une analyse plus fine du territoire.

Cependant, il est difficile de faire de ce principe une généralité. Nous avons voulu voir s'il existait une relation linéaire entre la superficie du territoire et la taille moyenne des unités paysagères (fig. 12). Avec un coefficient de corrélation égal à 0,18, très inférieur à 1, la corrélation est positive, mais de très mauvaise qualité, c'est à dire que même si globalement la taille des unités augmente avec celle du territoire, la relation n'est pas proportionnelle et il existe des exceptions à ce principe.

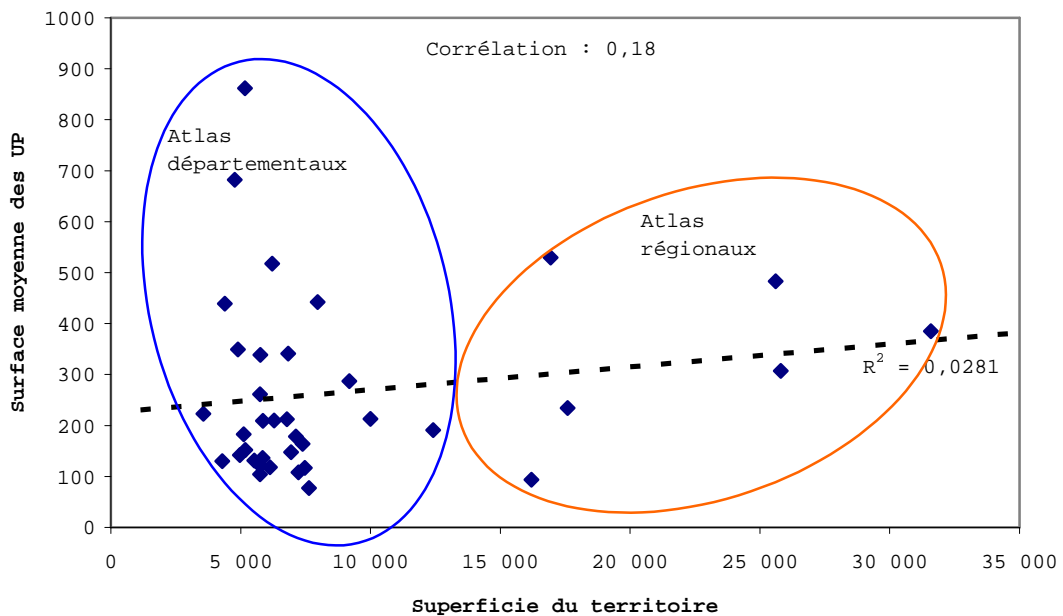


Fig. 12 : Surface des unités paysagères par rapport à la surface des régions ou départements

On constate sur ce graphique que certains Atlas départementaux ont des unités plus grandes que celles des Atlas régionaux. Ceci montre bien qu'on ne peut pas généraliser le principe « grand territoire = grandes unités ».

3.2.2. Analyse au niveau intra-Atlas

Il n'a pas été possible de réaliser au niveau intra-Atlas le même travail que nous avons fait au niveau inter-Atlas, car il faudrait pour cela inventorier toutes les unités pour tous les Atlas. Cependant, à partir de la base-test sur les unités paysagères et de l'étude des Atlas, il est possible de tirer quelques conclusions.

Tout d'abord, on peut voir que la situation n'est pas la même selon les Atlas. En effet, si certains Atlas définissent des unités plutôt homogènes dans leurs superficies, la plupart déterminent des unités aux surfaces très hétérogènes (fig. 13).

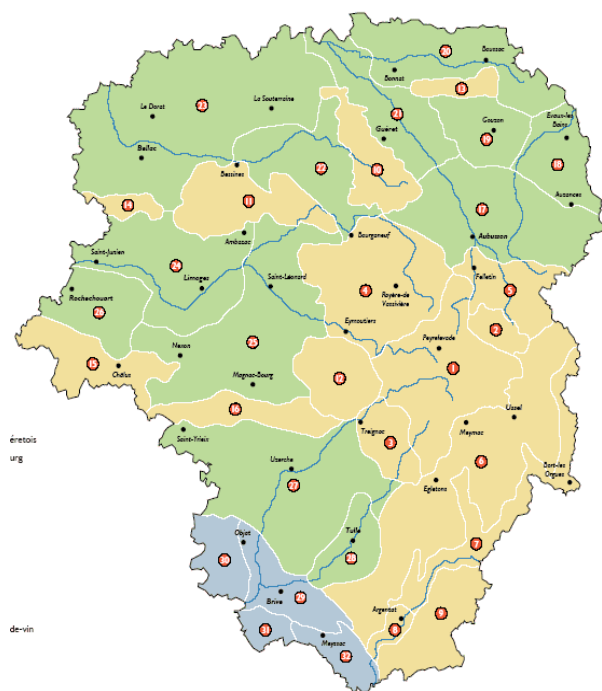


Fig. 13 : Deux cartes d'unités paysagères : le Limousin, avec des unités de tailles assez homogènes, et la Gironde, avec une forte hétérogénéité des tailles des unités.

L'Atlas de la Gironde, par exemple, délimite une très grande unité (« Les Landes de Gironde »), qui occupe plus des 2/3 du territoire. L'auteur s'en explique ainsi : « ...on peut s'étonner à juste titre de voir le grand massif des Landes girondines en une seule entité. Car il existe bien des « pays » landais. [...] Mais ces pays ont peu ou prou tous été gagnés par les pins au XIX^e siècle qui les a incontestablement unifiés. Il reste que des paysages distincts animent la lande, mais souvent à des échelles qui ne sont plus celles d'une étude départementale comme celle-ci. Ainsi, il faut passer à l'échelle des parcelles forestières établies sur des sols plus ou moins drainants, à l'échelle de l'aerial, de la clairière de maïs ou du bord de la rivière, pour que les paysages prennent corps de façon différenciée » (B. Folléa, Etude préalable à la définition d'une politique de paysage pour le département de la Gironde).

La base compte actuellement **46 unités** inventoriées et nous avons pu déterminer une surface approximative pour 30 d'entre elles, les autres n'étant pas cartographiées ou n'ayant pas d'échelles sur les cartes. La surface moyenne de ces unités est d'environ 200 km², surface sensiblement inférieure à la moyenne nationale. Cette différence provient sans doute du mode d'échantillonnage des unités, qui sur-représente des unités de petite taille (paysages urbains...) par rapport à des unités généralement de grande taille.

3.3. Terminologie et nomenclature des unités paysagères et assimilés

3.3.1. Les dénominations des unités

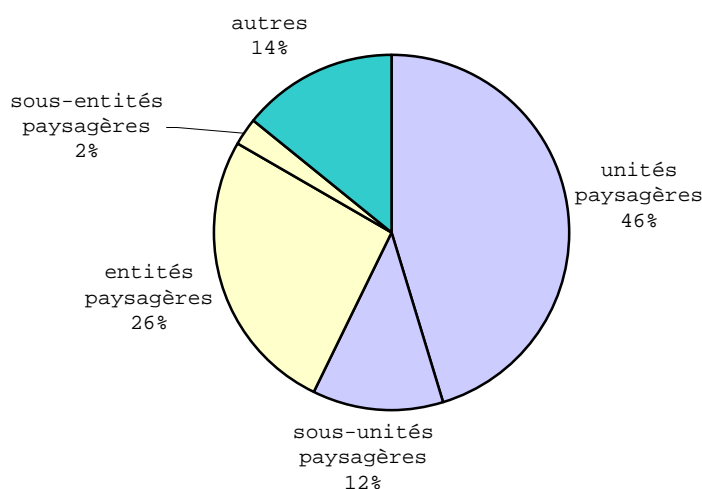


Fig. 14 : Dénominations des unités paysagères dans les Atlas

Sur ce graphique, on constate que la dénomination d'«unité paysagère» ou «unité de paysage» domine (en cumulant unités et sous-unités, on obtient 58%). Vient ensuite le terme d'« entité paysagère » ou de « sous-entité paysagère » avec 28% des Atlas. Ces chiffres montrent une relative homogénéité des dénominations, ce qui indique que ces termes sont adoptés par la majorité des paysagistes. La prédominance de l'« unité paysagère » semble indiquer que les conseils du MEDD et de la *Méthode pour les Atlas de paysages* sont pris en compte. Voici les définitions que l'on trouve pour « entité » et « unité » dans deux dictionnaires différents :

	Unité	Entité
Littre	<i>Ce qui forme un tout complet dans son espèce, comme un homme, une maison, un cheval.</i>	<i>Ce qui constitue l'existence d'une chose, existence considérée comme distincte et indépendante de la chose elle-même.</i>
Trésor de la Langue Française	<i>Elément d'un ensemble, entité (chose ou être) considérée comme formant un tout indivisible.</i>	<i>Chose réelle, existante mais représentable uniquement 1- par une image (l'Etat, la Justice), 2- par un concept (une onde, le vent)</i>

On voit que les deux définitions sont relativement proche l'une de l'autre. En ce qui concerne l'unité, outre sa présence dans la loi, elle présente une définition plus immédiatement compréhensible.

Parmi les autres dénominations, on trouve les termes « petites régions naturelles », « contrées », « ensembles paysagers » ou tout simplement « paysages ».

Une plus grande diversité se retrouve au niveau des regroupements supérieurs (fig.15). 70 % des Atlas présentent de tels regroupements. Ces regroupements d'unités n'en sont pas toujours à l'origine : il s'agit parfois des « unités » ou « entités » définies dans les Atlas, là où nous avons assimilé les subdivisions (« sous-unités ») à des unités.

L'Atlas des Hautes-Alpes, par exemple, détermine 13 unités paysagères, subdivisées en 42 sous-unités. Dans ce cas, nous avons considéré comme unités les « sous-unités » et comme regroupements les « unités ».

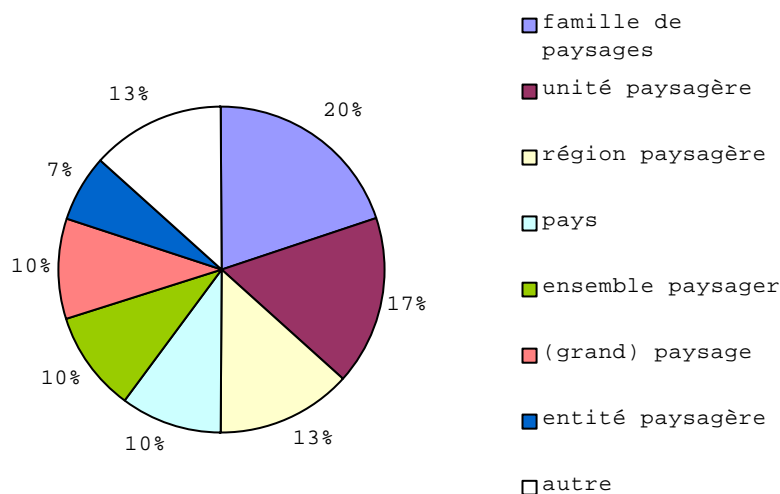


Fig. 15 : Dénominations des regroupements d'unités paysagères

L'expression « familles de paysages » est celle qui domine. Cette dénomination correspond en général à un regroupement typologique des unités ; par la suite, nous ferons la distinction entre regroupements géographiques, qui comprennent les unités d'une même région, et regroupements typologiques, qui rassemblent des unités présentant des similarités de paysages. L'Atlas des paysages de Basse-Normandie, par exemple, regroupe les unités en familles : « paysages d'entre terre et mer », « paysages de marais », « paysages de bocages »...

On constate également que le terme de pays n'apparaît pas au niveau des unités, mais est utilisé pour le niveau supérieur, ce qui pourrait indiquer qu'un pays n'est pas un paysage mais un ensemble de paysages (pays est entendu ici au sens traditionnel du terme, et non au sens administratif de la Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire).

3.3.2. Les noms donnés aux unités paysagères

L'étude des noms donnés aux unités montre une remarquable constance.

Dans la majorité des cas, les noms des unités associent un terme géographique qui décrit le type de paysage à un élément de toponymie. (fig. 16) Ces associations sont du type « le marais de Saint-Gond », « les collines lorraines » ou « le Barrois forestier ». Si l'on analyse ces expressions grammaticalement, on voit que dans le premier et le second exemple, le nom et l'adjectif ou le complément sont fortement liés l'un à l'autre, alors que dans le troisième exemple, l'adjectif vient seulement préciser la localisation de l'unité en fonction d'une caractéristique géographique, qui sert à différencier les différentes unités d'un même pays (il existe un « Barrois forestier » et un « Barrois ouvert »).

Les termes géographiques employés sont en général des éléments de paysages structurant l'unité (fig.16). Ce ne sont pas nécessairement des éléments dominants en surface, mais ce sont des éléments qui permettent de caractériser l'unité. Par exemple, dans l'Atlas des paysages de Franche-Comté – Haute-Saône, l'unité « le vignoble » (« sous-unité » n°5-2) présente moins de 10 % de sa surface en

vignes, et en ce qui concerne la « super-unité » contenant cette unité, « le Vignoble-Revermont » (« unité » n°5), la surface en vignes est inférieure à 5 %.

En ce qui concerne les termes toponymiques, ils sont le plus souvent empruntés à des régions non administratives, des pays culturels ou petites régions agricoles.

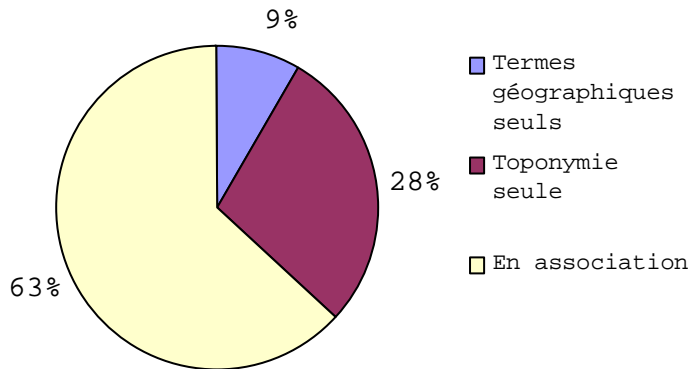


Fig. 16 : Composition des noms des unités paysagères

Cette répartition est encore une fois biaisée par le fait que nous avons choisi des unités de catégories précises en répartition assez homogène, ce qui ne reflète pas la réalité des Atlas. On constate globalement que les unités de paysages de vallées associent souvent le terme « vallée » ou « val » au nom de la rivière, ce qui les classe dans la troisième catégorie. De même, les paysages urbains sont souvent nommés par le seul nom de la ville, ce qui les classe dans la deuxième catégorie. Pour avoir une vision plus précise, prenons l'exemple de l'Atlas des paysages de la région Champagne-Ardenne : on recense 18 unités associant géographie et toponymie et 13 unités nommées seulement à partir de noms de lieux. A ces 13 unités, on peut ajouter les 12 unités urbaines, qui ne sont nommées que par la ville qu'elles contiennent.

Tableau 4 : Les unités paysagères de Champagne-Ardenne

Toponymie simple	Association toponymie et géographie
Thiérache ardennaise	Massif ardennais
Marne barroise	Vallées du massif ardennais
Bassigny	Plateau de Rocroi
Apance-Amance	Dépression ardennaise
Vingeanne	Collines lorraines
Champagne humide	Crêtes préardennaises
Perthois	Barrois ouvert
Haut Porcien	Barrois viticole
Vallage	Barrois forestier
Argonne	Langrois ouvert
Champagne crayeuse	Langrois forestier
Pays d'Othe	Cuesta d'Ile de France
Tardenois	Marne viticole
Brie champenoise	Marais de Saint Gond
	Brie forestière

Ces dénominations des paysages montrent leur fort enracinement dans les cultures historique et géographique, ou tout du moins la volonté des auteurs d'enraciner les unités dans ces cultures.

Dans l'*Atlas des paysages de la Sarthe*, on constate que certains noms d'unités sortent un peu de ce schéma. On trouve ainsi les unités « *Paysages contrastés de l'Ouest* », « *Sables et conifères* », « *Plateau de grandes cultures* », « *Plaine agricole du Nord* »... La délimitation de ces unités est fortement basée sur l'analyse sensible, ce qui pourrait expliquer ces dénominations assez vagues. On peut considérer aussi la grande taille des unités, qui fait qu'elles sont difficiles à associer à une structure dominante.

3.4. Les typologies associées aux paysages

Sept Atlas de paysages s'attachent à classer les unités paysagères selon une typologie. Cette démarche offre la possibilité au lecteur de faire des rapprochements entre des paysages distincts et donne des points de repères pour les rapprochements avec des paysages connus. De plus, classer les paysages permet parfois de regrouper des thématiques ou des enjeux communs aux unités d'un même type, voire d'adapter les méthodes d'études au type d'unité. Ainsi, on peut trouver un traitement spécifique pour les paysages urbains ou les paysages de vignobles, requérant des critères d'analyse particuliers.

Cependant, les types de classements sont nombreux, et il est parfois difficile de s'y retrouver. On peut trouver deux niveaux de classement des paysages dans les Atlas : la classification des unités paysagères en différentes catégories, ou bien la détermination de « types de paysages » au sein des unités.

3.4.1. Typologie des unités paysagères

3.4.1.1. Divers critères de classification

Dans la plupart des cas, le classement des unités se fait selon les structures paysagères dominantes ; c'est alors la géographie qui domine. Prenons par exemple l'Atlas de Poitou-Charentes, voici la typologie qui y est proposée :

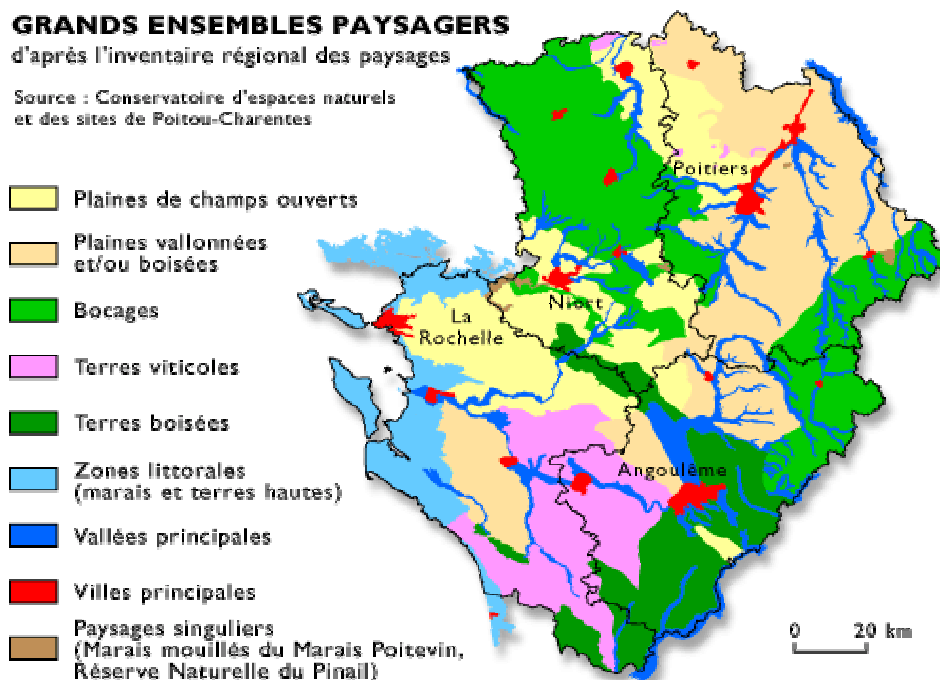


Fig. 17 : Ensembles paysagers de l'*Inventaire des paysages de Poitou-Charentes*

D'autres critères de classification sont parfois utilisés. Le document « Les sept familles de paysages en Rhône-Alpes » classe les unités paysagères « *selon un point de vue plus sociologique que géographique* » ; les familles « *correspondent à des degrés croissants d'occupation humaine du territoire sans hiérarchie de valeur* ». Il

distingue ainsi :

- les paysages naturels
- les paysages naturels de loisirs
- les paysages agraires
- les paysages ruraux-patrimoniaux
- les paysages émergents
- les paysages marqués par de grands aménagements
- les paysages urbains et périurbains

Cette distinction a l'avantage de pouvoir associer à chaque famille des enjeux spécifiques et des actions de gestion, protection ou d'aménagement des paysages.

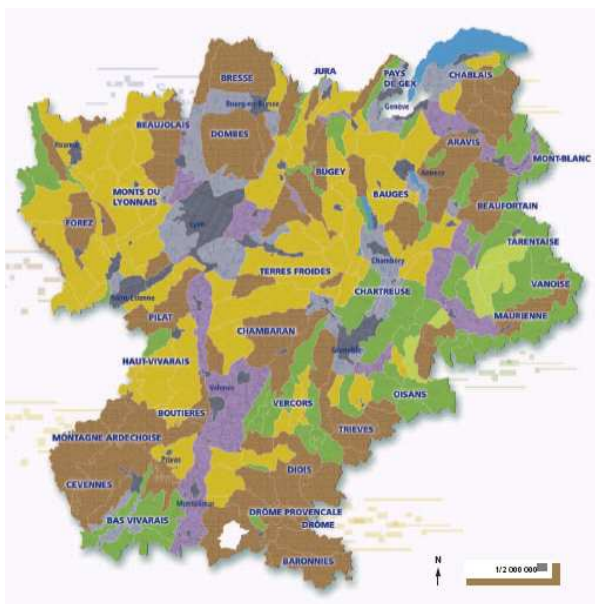


Fig. 18 : Carte des paysages de la région Rhône-Alpes

3.4.1.2. Un type de paysage particulier : les paysages urbains

Le traitement des paysages urbains mérite une attention particulière. Seuls trois atlas font totalement l'impasse sur les paysages urbains, considérant soit que les villes n'ont pas la place dans ce document, soit que les villes font déjà l'objet de nombreuses études paysagères.

On distingue deux grandes approches des paysages urbains dans les Atlas. Dans la majorité des documents, les paysages urbains sont traités dans les unités paysagères. Ainsi, pour les unités contenant les villes les plus importantes du territoire, les paysages ont une dominante urbaine marquée (unité « Limoges et sa campagne résidentielle », « agglomération bordelaise », « Nîmes et le rebord des Garrigues »...). Dans ces unités, les structures urbaines sont les composants caractéristiques du paysage. Parfois les villes principales sont englobées dans des unités beaucoup plus larges que l'agglomération elle-même, auquel cas la ville est traitée comme une composante parmi d'autres dans l'unité (par exemple Le Mans dans l'unité « Vallée de la Sarthe »). Dans certains Atlas, les unités urbaines ou périurbaines font l'objet d'une catégorie à part, avec une méthode d'approche particulière. D'autres Atlas incluent dans les fiches d'unités une rubrique « implantations urbaines » qui décrivent les formes urbaines, l'architecture des villes ou villages contenus dans l'unité.

Certains Atlas évoquent les paysages urbains dans une partie à part, au niveau du territoire dans son ensemble. Cette partie est souvent intégrée aux dynamiques ou aux enjeux paysagers. Dans cette démarche, les Atlas de Franche-Comté ont une approche très détaillée des éléments urbains (sol, rues, mobilier, monuments...) par comparaison de photographies à différentes époques.

D'une manière générale, les paysages urbains sont décrits par le tissu urbain et l'architecture qui est associée aux différentes parties de la ville. La plupart du temps, les documents graphiques associés aux paysages urbains sont des photographies aériennes et/ou des cartes topographiques, ainsi que des vues depuis l'extérieur de la ville ; les photographies prises dans la rue sont très rares. Ceci semble indiquer que le paysage urbain n'existerait que vu du ciel ou vu de loin.

Caen, un essai de lecture de la ville.

Au tour de l'agglomération s'étendent plusieurs types de paysages périurbains.

Agglomération urbaine la plus importante (200 000 habitants en 1999), Caen a créé les contacts les plus variés avec les campagnes proches. Ville de la vallée de l'Orne, elle se développe au pied du versant de rive gauche, de l'abbaye aux Hommes à la rue Basse, et à Vaucelles sur le versant sud-est, avant de joindre ces deux éléments par le quartier de l'Île Saint-Jean. Les grands monuments anciens sont là, plantés presque au niveau de la mer. Des quartiers pavillonnaires montèrent sur le plateau oriental pendant l'Entre-Deux-Guerres. Mais après 1960, une couronne de hauts immeubles collectifs est érigée en périphérie (Z.U.P. de la Guérinière, de la Grâce de

Dieu, du Calvaire Saint-Pierre, ville nouvelle d'Hérouville Saint-Clair) et dresse des silhouettes massives ou hérissées de tours au-dessus des plaines voisines du sud et du nord. La ville s'est dotée également d'un signal emblématique, le parallélépipède de ciment du Centre Hospitalier Universitaire, haut de 93 mètres, visible à 20 kilomètres à la ronde et dont le rôle paysager écrase de beaucoup le seul vestige conservé des hauts fourneaux de Mondéville, la tour ronde de réfrigération. Autour de l'agglomération se succèdent des types de paysages périurbains assez différents les uns des autres :

Les limites de l'agglomération



C'est-à-dire :
La silhouette de l'un des
Mondéville avec la dindeuse,
Crocqin R. Gardin.

C'est-à-dire :
Depuis Colombelles, les usines
de l'agglomération caennaise :
tour de la SMI, le CHU et la
chaînette d'une d'Hérouville.

Fig. 19 : Un paysage urbain dans l'Atlas des paysages de Basse-Normandie

3.4.2. Typologie de paysages à l'intérieur des unités

Deux Atlas font apparaître des types de paysages à l'intérieur des unités : la Franche-Comté et la Haute-Savoie. Dans les deux cas, la démarche est du même ordre : une analyse informatisée de photographies aériennes ou satellites (télédétection) pour réaliser une carte d'occupation des sols, et croisements avec d'autres données (relief, hydrographie...). Cette démarche est similaire à celle employée par les pédologues pour l'établissement de cartes de pédopaysages (Gaddas F., 2001). Cette méthode présente l'avantage d'être rapide (un fois les outils élaborés), mais elle produit des cartes souvent difficilement exploitables directement. En effet, les paysages présentent une mosaïque de micro-unités considérées comme homogènes, mais la notion de perception n'est pas prise en compte dans cette démarche (fig. 20).

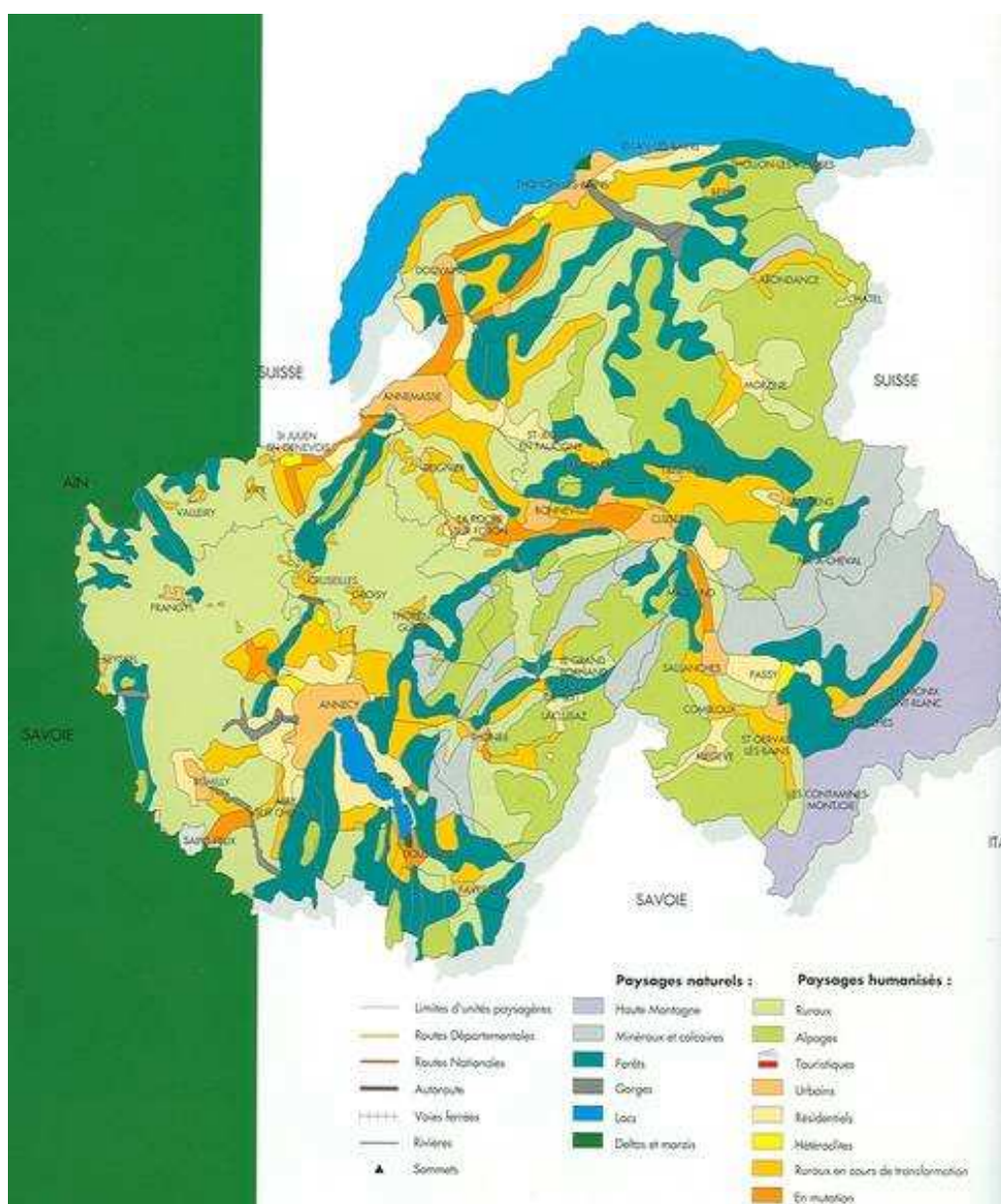


Fig. 20 : Carte des paysages de l'Atlas des paysages de Haute-Savoie.

3.5. La description des unités

Une difficulté émerge quand on s'intéresse au contenu des unités paysagères : c'est que l'information est souvent répartie dans les différents niveaux de regroupement. Lorsque des « sous-unités paysagères » sont définies, la description qui leur correspond est généralement beaucoup plus succincte que celle qui correspond à l'unité les contenant, puisque les sous-unités sont considérées comme des déclinaisons du paysage de l'unité.

Prenons l'exemple de l'*Etude des paysages de l'Indre et Loire*, qui définit des sous-unités dont la description se résume à quelques mots, alors que l'unité elle-même est décrite sur plusieurs pages (fig. 21).

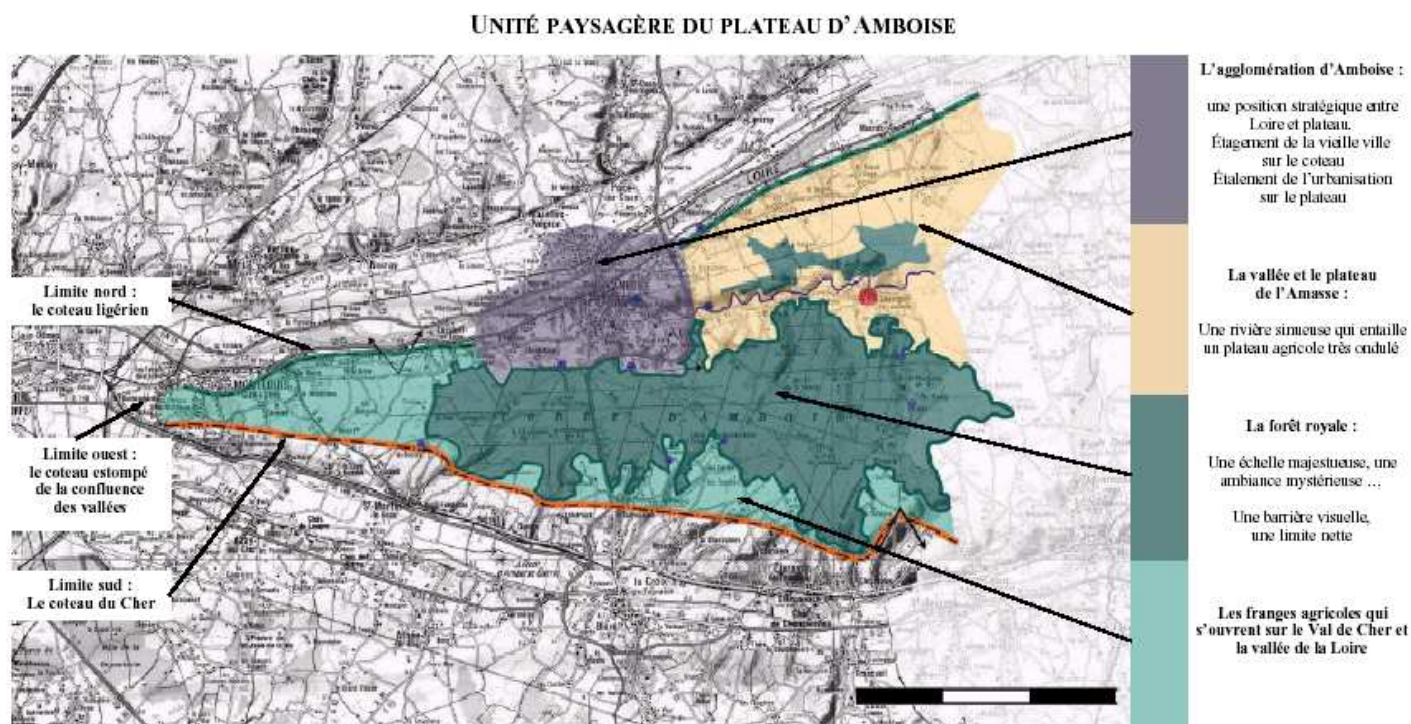


Fig. 21 : Les sous-unités d'une unité paysagère de l'Atlas des paysages de l'Indre et Loire

3.5.1. La description paysagère

Cette partie des Atlas est capitale. Elle correspond, pour chaque unité paysagère, à la description qui en donne les caractéristiques principales. C'est en quelque sorte la carte d'identité de l'unité. Cette description est généralement organisée en rubriques, on y trouve, selon les Atlas :

- le détail des limites de l'unité ou la position de l'unité dans le territoire
- la géomorphologie
- la description « sensible », les perceptions paysagères
- les structures paysagères ou éléments paysagers (spécificités paysagères, éléments majeurs du paysage...)
- l'occupation du sol : agriculture, végétation
- l'architecture traditionnelle
- les sites remarquables
- les dynamiques
- les enjeux


Les deux dernières rubriques ne font pas à proprement parler partie de la description paysagère. Dans certains Atlas, les dynamiques et/ou les enjeux paysagers sont placés dans une partie à part.

Exemple : Atlas des paysages de la région Champagne-Ardenne


LE VALLAGE

Les mots du paysage :
 « un relief vallonné « de l'eau en hiver »
 « beaucoup de prairies « des haies et courtes haies »

La palette couleur :



Coupe schématique Ouest-Est :




APPROCHE VISUELLE :


Les éléments de surface :

Le Vallage est essentiellement constitué par une alternance de prairies et de bois avec, sur les secteurs les moins sensibles aux inondations, des cultures annuelles de céréales.


- Les prairies sont présentes par petites parcelles, sur des espaces régulièrement inondés, tels que les fonds de vallées. Dans ces conditions, elles sont difficiles à exploiter mécaniquement et le pâturage demeure la seule activité envisageable. Les limites parcellaires sont constituées de clôtures sans présence de haies plantées.
- Les parcelles de terres labourables sont situées sur les coteaux aux pentes régulières et sur les sommets les plus vastes. Les cultures de céréales et de colza ont une alternance de couleurs qui renforce la lecture de la topographie.
- Les bois sont fortement présents sur ce paysage. La frange Est est marquée par le grand massif de l'Argonne, tandis qu'à l'intérieur de ce territoire se trouvent de nombreux bois, qui apparaissent dès que le relief interdit toute forme d'agriculture. Ils sont toujours visibles et donnent à ce paysage une impression de plins et de vides d'une grande qualité, toujours synonyme de découverte de scènes nouvelles.
- Les villages sont situés dans la vallée de l'Aisne dans les zones creuses des combes perpendiculaires ; ils ont une structure regroupée ou étalée. Dans ce dernier cas, la répartition, lâche, du bâti se fait le long d'une route principale. Le bâti est construit en brique rouge et les bâtiments d'exploitation agricole sont souvent recouverts de bardages en bois.




Champagne-Ardenne : des zones peuplées régulièrement inondées




Argonne : un bois particulièrement humide




Argonne : un relief montagneux



La Champagne-Ardenne : des cultures perennielles et annuelles



Champagne-Ardenne : des céréales sur les sommets les plus plats



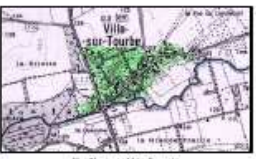
Champagne-Ardenne : un bâti dispersé en brique et bardage en bois

SITUATION ET CONTEXTE NATUREL :

Le Vallage correspond au territoire de la vallée de l'Aisne compris entre le massif de l'Argonne à l'Est et la côte de Champagne à l'Ouest.

Le relief de ce paysage est relativement mouvementé et présente une succession de collines avec quelques secteurs plus ou moins plats dans les fonds de vallées et aux sommets des coteaux.

Les sols du Vallage sont particulièrement argileux et présentent une grande sensibilité aux inondations.



Le village aux bords de l'Aisne

Fig. 22 : Fiche d'unité paysagère de l'Atlas des paysages de Champagne-Ardenne

On retrouve dans cet Atlas les grandes rubriques qui sont les plus fréquentes parmi les Atlas :

- La situation et le contexte naturel (géomorphologie, hydrographie...)
- L'approche visuelle
- Les enjeux

La présence de **mots-clés** au début de la fiche de présentation apparaît dans quelques Atlas. On y retrouve en général les structures paysagères de l'unité, ce qui fait ressortir d'entrée de jeu ses caractéristiques paysagères.

Autre exemple, celui de *l'Inventaire des paysages de l'Aisne*, qui est un des plus volumineux Atlas parus jusqu'à aujourd'hui. Les unités paysagères y sont traitées de façon très détaillée (25 à 30 pages par unité). Voici le plan de la description associée à chacune des 17 unités de l'Atlas :

- ❖ *Présentation*
- ❖ *Approche sensible*
 - *L'évocation des paysages*
 - *Les composantes des paysages*
 - *Les ambiances paysagères*
- ❖ *Approche technique*

- Les caractères géomorphologiques
 - La topographie et l'hydrographie
 - La géologie et la formation des sols
- La diversité végétale
- La structure végétale
- ❖ La présence humaine
 - L'occupation du sol
 - Les modes d'organisation du sol
 - Les activités économiques
 - Les caractéristiques démographiques et sociales
 - Les implantations urbaines
 - La typologie architecturale
 - Lisibilité de l'unité

Cet exemple représente la description paysagère poussée à l'extrême ; l'autre extrême consiste à décrire l'unité par une seule phrase, voire quelques mots.

Comme nous l'avons vu précédemment, il est en général possible de **reconstituer les structures paysagères** de l'unité à partir de la description. Cela demande un effort de synthèse plus ou moins important selon les Atlas, car il s'agit de répertorier les éléments paysagers caractéristiques de l'unité et d'établir les relations qui existent entre eux. Cette tâche est d'autant plus facile que ces éléments et relations sont mis en relief dans la description.

3.5.2. L'illustration des unités paysagères



En appui de la description, les illustrations sont nécessaires pour visualiser les caractéristiques des unités.


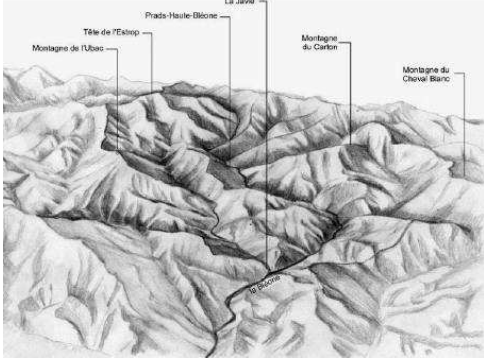

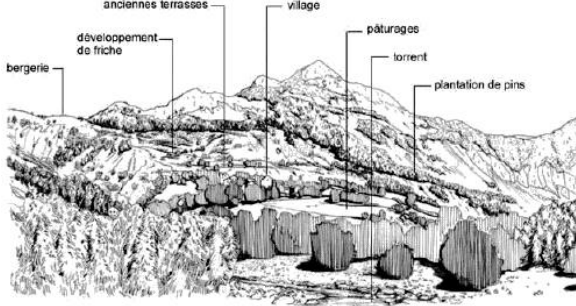
La quantité d'images fournies est très variable selon les documents. Cela va de l'absence totale d'illustrations à plusieurs dizaines d'images par unités.

La diversité des illustrations est nécessaire pour apporter un maximum d'information. Bien évidemment, les photographies sont largement dominantes, mais parmi elles on trouve plusieurs types de prises de vues : panoramiques, aériennes, photos de détail...

Exemple : *Atlas des paysages – Alpes de Haute-Provence, unité paysagère « Les Hautes vallées de la Bléone »*

Tableau 5 : Types d'illustrations trouvées dans l'Atlas des paysages des Alpes de Haute-Provence

	<p>Croquis schématique représentatif</p>	<p>Donne une image symbolisée du paysage.</p>
	<p>Palette de couleurs et textures</p>	<p>Donne les tonalités dominantes. Les détails de photographies sont plus proches de la réalité que des à-plats de couleurs.</p>

	<p>Photographie d'ensemble</p>	<p>Plan large sur le paysage</p>
	<p>Croquis du relief</p>	<p>Vision d'ensemble de l'unité</p>
	<p>Photographie de détail</p>	<p>Illustration d'un détail (ici géologie)</p>
	<p>Croquis légendé</p>	<p>Fait apparaître les structures dans le paysage</p>

Ne figurant pas dans cet exemple, on pourrait ajouter à la liste des types d'illustrations, les blocs-diagrammes paysagers (fig. 23) et les représentations artistiques. Ces dernières sont souvent regroupées dans une partie à part concernant le paysage au travers du regard des artistes.

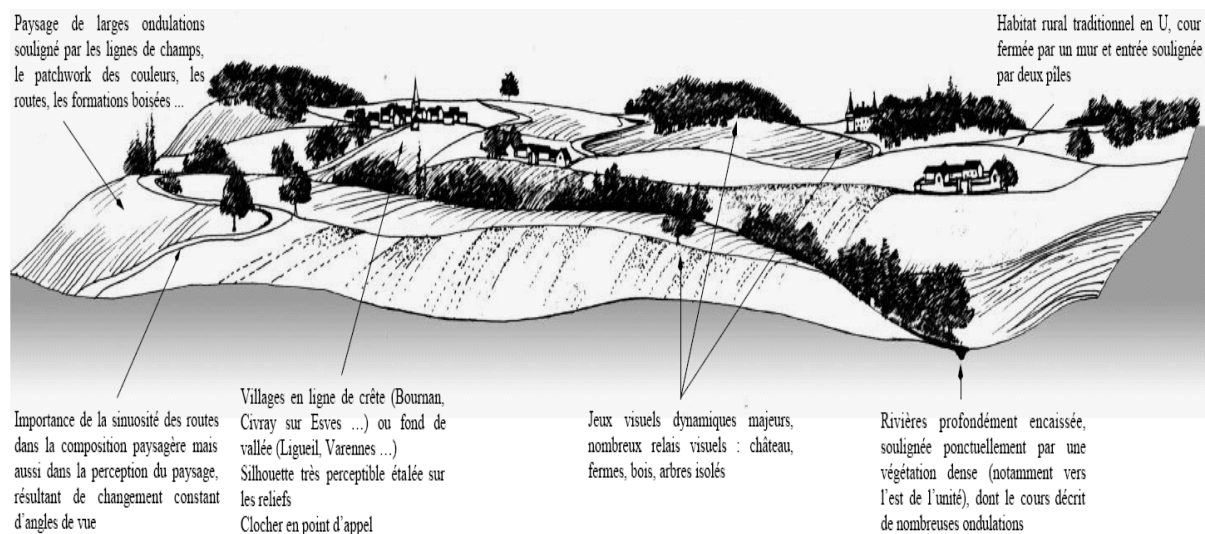


Fig. 23 : Bloc paysager légendé, in *Etude des paysages de l'Indre-et-Loire*, UP « La boutonnière de Ligueil ».

Nous pouvons essayer de classer les illustrations suivant le but recherché. Il faut tout d'abord faire la distinction entre les représentations (photos, croquis d'après nature...) et les reconstitutions (blocs-diagrammes paysagers, schémas explicatifs...)

On peut ensuite distinguer :

- Les illustrations donnant une vue d'ensemble du territoire : photos panoramiques, croquis d'ensemble... Ils servent surtout à donner des points de repères dans l'unité : localités, sommets...
- Les illustrations d'ordre géographique : dessins du relief, cartes en 3 dimensions, carte du réseau hydrographique... Elles permettent de visualiser les structures géomorphologiques.
- Les illustrations montrant la disposition des éléments sur le territoire : orthophotographies, cartes d'occupation du sol...
- Les images de reconstitution paysagère, faisant ressortir les structures et les mettant en scène : Blocs-diagrammes paysagers, croquis légendés, coupes...
- Les illustrations de détail, venant en appui de la description paysagère.

3.6. Etudes de deux cas européens

L'inventaire des paysages est inscrit dans la Convention européenne du paysage. Il est donc intéressant de voir ce que les pays d'Europe mettent en place pour l'identification des paysages. Le MEDD a organisé en 2005 et 2006 deux ateliers transfrontaliers portant sur l'identification, la qualification et la caractérisation des paysages. Le premier a eu lieu entre la région Champagne-Ardenne en France et la Région wallonne en Belgique. Le second a eu lieu entre les Pyrénées-Atlantiques et l'Espagne. Nous prendrons donc ces deux pays comme exemples d'actions à l'étranger.

3.6.1. L'exemple de la Région wallonne

La Wallonie s'est engagée dans une démarche d'inventaire des paysages, en déterminant des **territoires paysagers** (Droeven *et al.*, 2004). L'organisation des paysages est la suivante :

- 13 ensembles régionaux
- 76 territoires paysagers, parfois subdivisés en « faciès ».

Si l'on considère les territoires paysagers, on constate que leur surface moyenne est de 220 km², ce qui signifie qu'en terme d'échelle, ils correspondent parfaitement à l'unité paysagère française. La délimitation des territoires est basée sur les limites des perceptions visuelles, c'est à dire qu'un territoire est en général délimité par des lignes de crêtes, des lisières... La caractérisation a lieu au moyen de la géomorphologie, de l'occupation du sol et du type d'habitat.

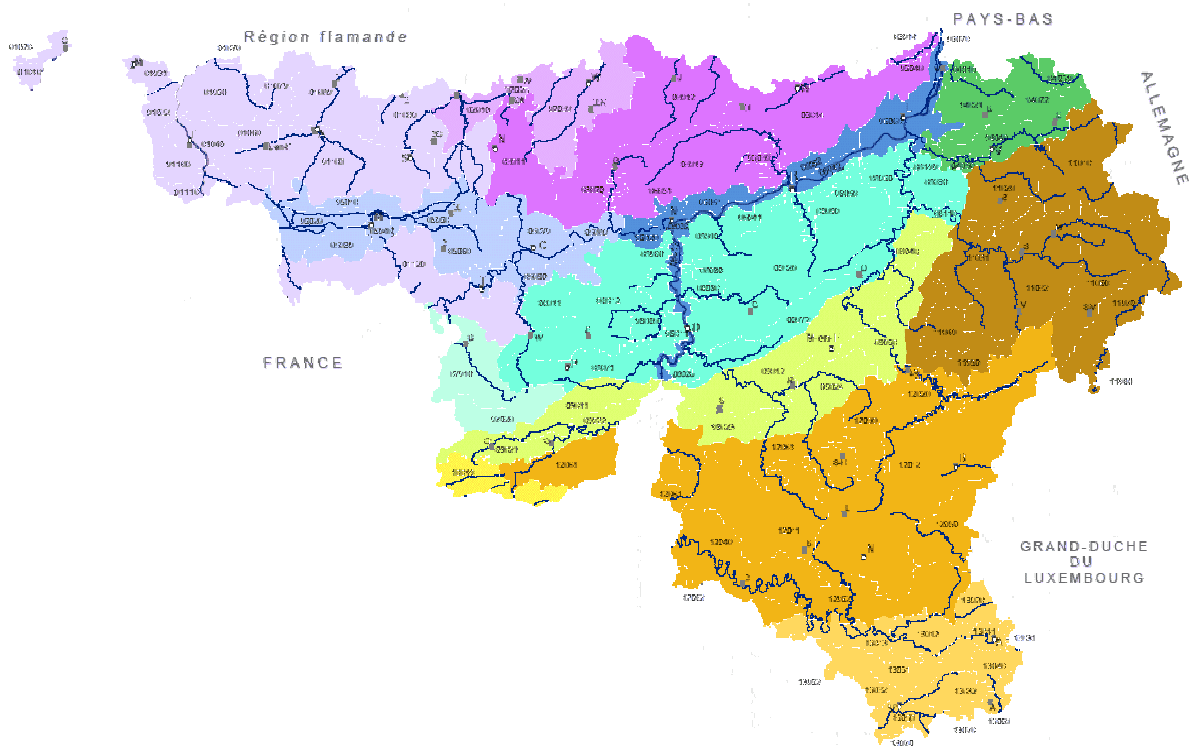


Fig. 24 Carte de territoires paysagers de la Région wallonne.

3.6.2. L'exemple de l'Espagne

Contrairement à la France, l'Espagne a mis en place une démarche d'inventaire des paysages au niveau national. Le document a été élaboré par une équipe d'experts ayant parcouru le territoire national. Ce travail a abouti à l'établissement d'une « taxonomie » des paysages, hiérarchisée en trois niveaux. On trouve à la base 1263 « *unidades de paisajes* », ce qui fait une moyenne de 400 km² par unité. Ces unités sont regroupées en 116 « types de paysages », eux-mêmes regroupés en 34 « associations de types de paysages ». Les unités sont caractérisées selon les rubriques suivantes :

- organisation
- dynamiques
- perceptions
- valeurs écologiques, perceptives et culturelles
- images culturelles du paysage

La nomenclature est basée sur les éléments de relief, associés à un terme permettant la localisation (par exemple *llanos de Antequera* : plaines d'Antequera).

La dimension nationale de cette démarche permet d'avoir un référentiel commun sur les paysages, délimités selon une seule méthode. Cependant, deux problèmes se posent.

D'une part, un tel inventaire nécessite un investissement important pour une petite équipe, notamment en terme de temps sur le terrain. Se pose également le problème de la restitution d'un tel volume d'information. L'*Atlas de los paisajes*

españoles est un document de presque 700 pages, et tous les paysages n'ont pas été traités. En effet, au niveau des unités de paysages, seule une unité représentative de chaque type de paysage a fait l'objet d'une description détaillée.

D'autre part, se pose le problème de l'appropriation du document au niveau local. On a constaté que dans certaines régions comme la Catalogne, un travail d'inventaire des paysages est réalisé, qui ne tient pas compte de l'inventaire national, mais fait intervenir de façon importante la participation de la population.

D'après ces constats on peut dire que l'échelle régionale semble la plus appropriée pour la mise en œuvre de l'article 6C de la Convention européenne.

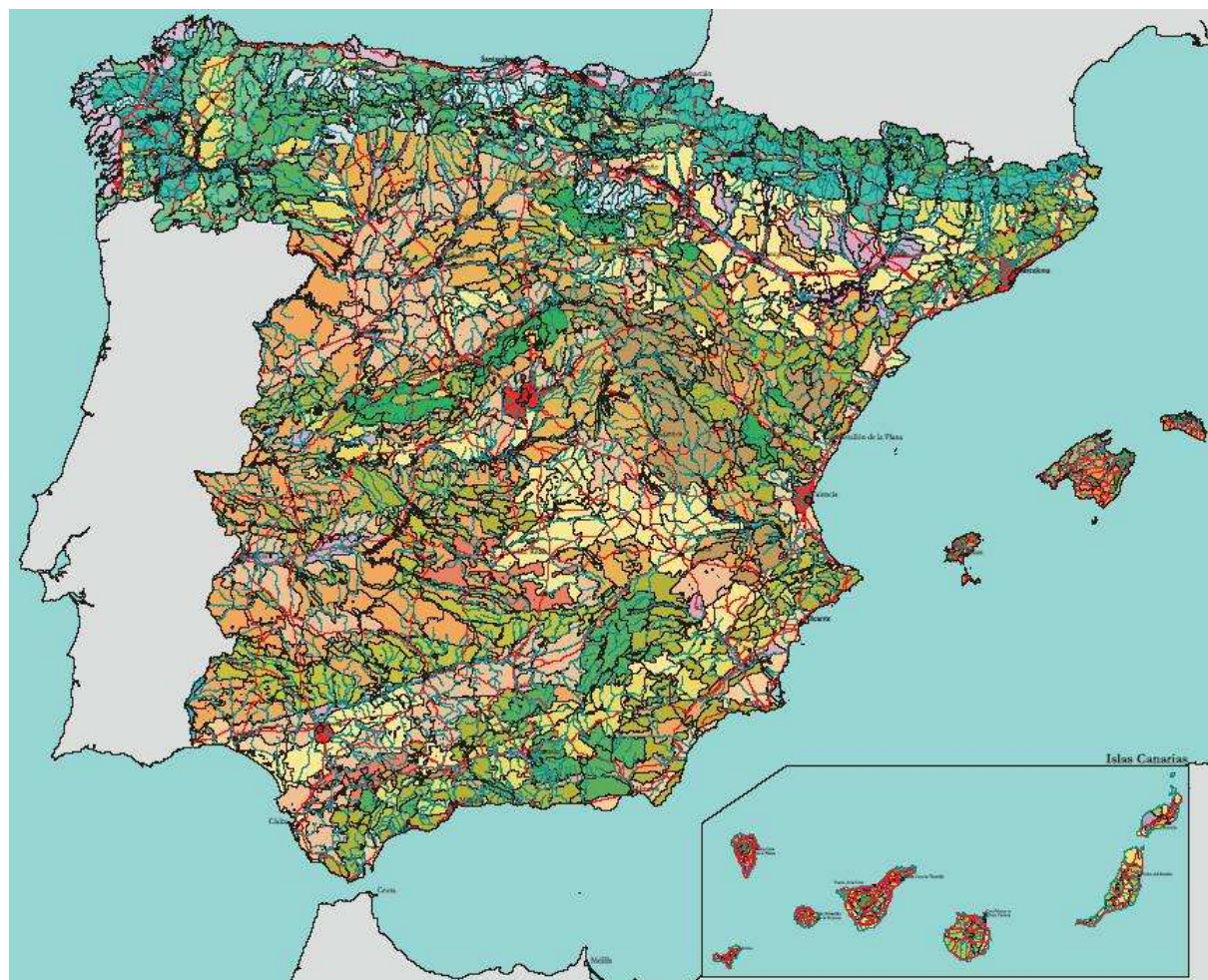


Fig. 25 Carte des paysages d'Espagne

4. Conclusions et propositions méthodologiques

Suite au diagnostic concernant les unités paysagères, on peut envisager quelques pistes de réflexion quant au traitement des unités paysagères dans les Atlas de paysages, pour servir à la réalisation des nouveaux Atlas et à la réactualisation des Atlas les plus anciens. Ces propositions viennent en appui à celles de la *Méthode pour les Atlas de paysages* et ont pour but une plus grande homogénéité dans les Atlas. Nous avons en effet constaté que les unités paysagères étaient traitées de façon très variables, et si nous nous plaçons dans la perspective d'un référentiel des paysages national, il faut pouvoir comparer des choses comparables. On doit donc inciter à l'utilisation d'une méthode commune pour assurer le récolement entre les documents.

4.1. Les concepts d'unités et de structures paysagères

4.1.1. Vers l'utilisation d'une terminologie commune

Avant toute chose, il nous semble important d'adopter une terminologie commune à tous les acteurs participant à la réalisation des Atlas. De même que la Convention européenne du paysage a donné une définition du terme « paysage » qui tend à être assimilée par la plupart des paysagistes, il nous semble important d'obtenir le même consensus autour du terme d'« unité paysagère » et de « structure paysagère ». Cette terminologie n'est pas strictement réservée aux Atlas, mais concerne toutes les études paysagères.

La division du territoire en unités paysagères est une méthode adoptée par la quasi-totalité des Atlas, mais les dénominations varient. Il convient donc d'une part d'adopter le même terme – unité paysagère, par sa présence dans la loi et son utilisation majoritaire dans les Atlas, semble la plus indiquée – et que ce terme recouvre la même définition.

De plus, l'Atlas étant un « état de référence partagé », l'unité paysagère constitue un outil de l'action publique qui doit être également partagé par l'ensemble des acteurs concernés par cette action publique sur le paysage.

4.1.2. L'unité paysagère : intégration dans les Atlas.

Deux principes fondamentaux pourraient être instaurés pour unifier le concept de l'unité paysagère : le **principe d'unité** et le **principe d'indivisibilité**.

L'unité paysagère est la plus petite division paysagère présente dans l'Atlas. C'est là que le terme d'« unité » prend tout son sens, car elle est à la base de l'analyse du territoire, à une échelle donnée. Cette insécabilité est valable à l'échelle des Atlas de paysages, laquelle correspond au 1:100 000. On peut toujours rediviser le territoire en paysages différents, mais il faut rester à une échelle appropriée pour les Atlas, sans tomber dans le micro-paysage.

En théorie, la taille moyenne des unités de l'Atlas doit se situer dans une fourchette comprise entre 100 km² et 350 km². En dessous de 100 km², on peut penser que l'on n'est plus dans l'échelle des Atlas et que l'on arrive à une échelle locale, qui correspondrait plus à celle du plan de paysage. Au-dessus de 350 km², le découpage des unités peut sans doute être affiné pour mieux tenir compte des nuances paysagères. Ces chiffres sont évidemment théoriques et l'on doit tenir

compte des particularités locales. De plus, il faut bien noter que ce sont des moyennes, et que sur un département ou une région il est tout à fait possible de considérer une diversité de taille des unités, car il semble évident que certains paysages peuvent être beaucoup plus étendus que d'autres.

Afin de faciliter un éventuel travail de géoréférencement des unités paysagères, il faut établir la **liste des communes** avec la ou les unités paysagères auxquelles elles appartiennent. Evidemment, certaines communes peuvent contenir plusieurs unités, et il faut tenir compte des transitions entre unités, qui peuvent être plus ou moins larges. En Champagne-Ardenne, où une telle liste est établie, 40% des communes sont à cheval sur deux unités. Ce chiffre assez élevé est sans doute dû à la largeur des transitions qui font que certaines communes appartiennent à plusieurs unités à la fois (fig. 24).



Fig. 26 : Communes et unités paysagères dans les Ardennes

4.1.3. Les structures paysagères : un concept à intégrer

La notion de structures paysagères est pratiquement absente de tous les Atlas, malgré la loi de 1993 qui impose la protection des structures paysagères dans les directives paysagères et les PNR. Il est donc important d'intégrer cette notion de structure paysagère dans les Atlas et d'en donner une définition claire en préambule. Cela permettrait en particulier d'éviter aux auteurs des Atlas d'avoir à toujours développer des nouveaux concepts et de nouvelles notions pour caractériser les paysages.

Il est important que pour chaque unité on puisse trouver une ou plusieurs **illustrations légendées**, photographies, croquis ou blocs-diagrammes pour mettre en relief les structures. « Ces dessins rendent compte de deux ou trois dimensions [...], ils sont des représentations matérielles d'un espace tel que les auteurs veulent qu'il soit perçu, ils traduisent des paysages existants ou non que nous qualifions dans ce cas de génériques parce qu'ils expriment les caractères particuliers d'un type de paysage particulier. » (Caille-Cattin, 2005, p.115) En lui-même, le dessin est déjà une vision plus intégrative du paysage que la photographie, dans le sens où il est une reconstitution du paysage à travers l'œil et le crayon de l'artiste. « Parce qu'il est un regard ordonné, le dessin reconstruit l'essence du paysage, relève les éléments symboliques, interprète les potentiels du site, va jusqu'à former les jalons d'une réflexion prospective. » (Fortier-Kriegel, 2000, p.62) Le bloc-diagramme paysager semble l'outil de communication le plus adapté pour représenter les structures, parce qu'il donne une représentation en trois dimensions du paysage et montre bien comment les éléments s'organisent entre eux, à condition qu'il soit « générique »,

c'est à dire qu'il montre un assemblage d'éléments non réel pour synthétiser les caractères du paysage, et qu'une légende appropriée en explique l'organisation. A noter que le caractère générique doit aussi s'appliquer à la légende, car on voit souvent des croquis légendés par des points de repères localisés (route D251, hameau de la Sangsurière, ruisseau du Bulzard...) ; ces indications n'ont valeur de points de repère que pour le lecteur ayant déjà une connaissance du terrain, mais sont peu utiles pour quiconque ne connaît pas en détail la région. Cette remarque est d'ailleurs valable dans un cadre plus général pour tout le contenu de la description paysagère, parfois alourdi par une abondance de noms de lieux peu évocateurs pour le lecteur étranger. Cette présentation des unités est en général liée à une grande échelle d'analyse, c'est-à-dire des petites unités.

4.2. Vers une meilleure harmonisation entre les Atlas

Pour un projet ou lors d'études diverses, un acteur du paysage peut être amené à consulter plusieurs Atlas de paysages. Vu l'extrême diversité qui peut exister entre deux Atlas, on peut éprouver des difficultés à passer de l'un à l'autre, car cela exige souvent d'adopter de nouvelles méthodes, une nouvelle terminologie et une organisation différente de l'information.

4.2.1. Mesures d'harmonisation entre Atlas adjacents

Dans un premier temps, considérons le cas où plusieurs documents pouvant faire office d'Atlas coexistent pour un même territoire. Cette situation peut avoir lieu quand à la fois une démarche régionale et des démarches départementales sont menées sans que l'une s'appuie sur l'autre de façon explicite, comme c'est le cas en Midi-Pyrénées ou en Rhône-Alpes. On constate dans ces cas-là que les unités paysagères ne correspondent pas entre l'Atlas régional et les Atlas départementaux. Il arrive aussi que plusieurs documents successifs soient réalisés sur un même territoire par des auteurs différents, avec des discordances dans les délimitations des unités. La question qui se pose est donc : quel document prendre comme référence pour un territoire sur lequel il existe plusieurs Atlas ? Il est important pour cela de se référer à la **validation** du document par les utilisateurs. C'est le document qui est adopté en tant que référence par les utilisateurs locaux qui est à favoriser. Par exemple, en Dordogne, deux documents coexistent : *Dordogne – Nature et paysages* et *Document de référence préalable à l'établissement d'une charte de paysages*. C'est le second qui est une référence localement, notamment pour la DIREN, c'est donc celui-ci qui est considéré comme Atlas.

En ce qui concerne les Atlas portant sur des territoires adjacents, nous constatons qu'il est très rare qu'un Atlas prenne en compte les documents réalisés dans les départements voisins pour la définition des unités. Seul l'*Atlas des paysages de la Région Nord-Pas de Calais* tient compte non seulement des délimitations proposées par des études paysagères précédentes sur la région, mais aussi des délimitations proposées en Picardie et même en Belgique (fig. 25).

Source

D'après la carte des régions agro-géographiques de Ch. CHRISTIANS, «Les degrés de priorité des remembrements de biens ruraux en Belgique», 1971

LES DÉLIMITATIONS PROPOSÉES EN BELGIQUE

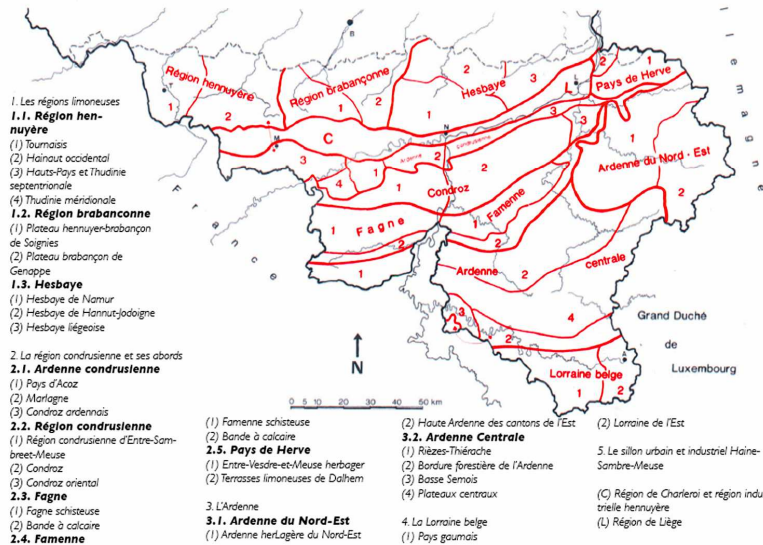


Fig. 27 : Une délimitation d'unités belges dans l'Atlas des paysages de la Région Nord-Pas de Calais

Une unité paysagère ne s'arrête pas nécessairement aux limites administratives. Plusieurs auteurs d'Atlas ont pris conscience de ce fait et montrent les prolongements des unités dans les départements voisins sur les cartes d'unités paysagères (fig. 26).



Fig. 28 : Atlas des paysages de Maine et Loire, Unité Le Segréen. Les flèches et le dégradé indiquent la continuité de l'unité paysagère vers la Mayenne et la Loire Atlantique

Malgré cette prise en compte des continuités paysagères vers l'extérieur, il n'y a jamais eu, pour autant que nous le sachions, un travail sur les Atlas voisins pour assurer la continuité des unités. Il serait pourtant logique que lors de tout projet de réalisation d'Atlas ou de réactualisation, l'auteur consulte les Atlas existant dans les départements adjacents et assure la continuité des limites des unités lorsqu'il y a lieu de le faire. Il y aurait dans ce cas une règle de **priorité à l'antériorité** pour la délimitation des unités limitrophes, le choix des points d'intersection entre les limites d'unités et les limites administratives étant réservé à l'Atlas le plus ancien. Il est clair que les différences méthodologiques entre les différents Atlas est une limite à ce principe. L'idéal serait, lorsqu'il y a deux projets d'Atlas en cours sur deux territoires voisins, qu'il y ait une concertation entre les auteurs des deux Atlas pour délimiter les

unités limitrophes. Ceci est sans doute plus facile à réaliser pour deux départements d'une même région, car la maîtrise d'ouvrage assurée par la DIREN est la même.

La prise en compte de la continuité des unités paysagères aurait pour effet de diminuer le nombre d'unités en France, puisque certaines unités qui sont à cheval sur deux départements sont actuellement fractionnées en deux unités distinctes alors qu'en réalité elles n'en forment qu'une seule. Un travail sur le recollement entre les Atlas permettrait déjà d'établir des correspondances entre deux unités adjacentes de part et d'autre de la limite administrative qui pourraient en fait être une seule et même unité paysagère. Il faut pour cela non seulement étudier la jonction entre les limites des unités, mais également s'assurer que les structures paysagères décrites dans les deux unités sont similaires.



Fig. 29 : Essai de recollement entre l'Atlas des paysages de L'Aisne et celui de Champagne-Ardenne. On constate que hormis les vallées, les unités ont du mal à correspondre entre elles.

4.2.2. Vers une harmonisation des typologies paysagères

Nous avons vu qu'il existait une grande diversité dans les types de paysages définis par les Atlas. Certains Atlas ne présentent aucune typologie, d'autres s'appuient sur des critères sensibles, géographiques ou sociologique, ce qui rend la comparaison difficile entre les documents. Il serait donc intéressant de proposer une typologie commune aux Atlas, que l'on pourrait intégrer au niveau de la base de données nationale et qui pourrait éventuellement être reprise lors de la réalisation des Atlas.

Les familles de paysages résultant de ce classement des unités doivent autant que faire se peut être indépendantes de la région. Elle doit surtout pouvoir être opérationnelle, c'est à dire qu'à chaque famille de paysages correspondrait des enjeux généraux communs à toutes les unités de cette famille. Les familles doivent également être assez générales pour pouvoir s'appliquer sur toute la France. Selon ces considérations, les « 7 familles » de paysages définies par la région Rhône-Alpes pourraient être adaptées pour s'appliquer à tout le territoire, car elles présentent l'avantage d'être basées sur l'utilisation du territoire et le niveau d'anthropisation du paysage, ce qui les rend assez faciles à relier à des enjeux spécifiques.

Tableau 6 : Classification des paysages dans la région Rhône-Alpes

Famille	Description
Paysages naturels	Les espaces où la main de l'homme est perçue comme marginale par rapport aux « forces de la nature »
Paysages naturels de loisirs	Territoires naturels initialement vierges sur lesquels sont implantés de grandes infrastructures de loisirs ⁵ .
Paysages agraires	Paysages assimilés d'abord à des espaces façonnés et gérés par l'activité agricole, habités visiblement par l'homme de façon permanente.
Paysages ruraux-patrimoniaux	Paysages agraires avec des structures paysagères particulières qui leur confèrent une identité forte. Le patrimoine architectural et rural y joue un rôle important dans la perception.
Paysages émergents	Paysages naturels ou ruraux ayant évolué à partir de la seconde moitié du XX ^e siècle vers des formes d'urbanisation diffuse à vocation résidentielle.
Paysages marqués par de grands aménagements	Grands couloirs de déplacement, paysages marqués par de grands équipements industriels et énergétiques.
Paysages urbains et périurbains	Territoires présentant une prépondérance de construction, d'infrastructures, d'espaces revêtus ou bâtis.

Cette classification présente néanmoins l'inconvénient de ne pas être très visuelle, notamment en ce qui concerne les espaces ruraux. Ainsi, on ne retrouve pas les différences traditionnelles entre bocage et campagne ouverte, entre montagne et plaine, entre vignobles et vergers...

On peut donc penser superposer à cette classification une typologie d'ordre plus géographique, basée sur les structures dominantes. La classification paysagère proposée dans la carte *Paysages de Bourgogne – les grands ensembles paysagers* car elle est à la fois générale et détaillée. Elle distingue 6 systèmes paysagers :

- les systèmes cultivés
- les systèmes forestiers
- les systèmes de bocage
- les systèmes mixtes les systèmes de vignobles
- les systèmes de vallées alluviales

Chacun de ces systèmes est redivisé en ensembles paysagers, par exemple les systèmes de bocage sont classés en bocage, bocage bas associé aux bois et bocage haut associé au bois. Pour adapter cette classification au territoire national, il conviendrait de rajouter des systèmes pour tenir compte notamment des paysages littoraux, des paysages de haute montagne et des paysages méditerranéens.

⁵ Dans le document de Rhône-Alpes, cette famille fait références aux grands domaines skiables. On pourrait étendre éventuellement cette catégorie aux paysages littoraux, à moins d'en faire une catégorie à part.

Ces deux systèmes de classification sont des exemples, mais de nombreux travaux de géographes existent sur le sujet.

La constitution de la base de données des unités doit permettre de définir cette typologie. C'est en analysant globalement les unités, en effectuant des recoupements entre les informations récoltées que l'on pourra voir se dégager des grands types de paysages.

Conclusion

Quiconque s'intéresse aux Atlas de paysages d'un point de vue global est impressionné par la grande diversité qui règne parmi les documents : diversité des formats, des finalités, des contenus, des méthodes... Au-delà de cette diversité cependant, tous les documents répondent à un même objectif : mieux connaître tous les paysages de France et la façon dont ils sont perçus. Les unités paysagères sont à la base de cette connaissance.

Du point de vue de l'assimilation de la méthode du MEDD et de la grille de lecture, il semble qu'aucun document ne réponde parfaitement aux recommandations, indépendamment de la qualité intrinsèque du travail effectué, qui est souvent de grande qualité et riche d'expériences. Nous pouvons cependant constater une nette amélioration au cours du temps. Forts des expériences passées, maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage s'attachent de plus en plus à fournir des documents répondant aux critères de qualité.

La couverture nationale par les Atlas de paysages est un enjeu important, non seulement vis-à-vis de la Convention européenne du paysage, mais aussi au niveau national. En effet, l'information de service public est de plus en plus accessible pour tout un chacun, et il serait dommage de ne pas offrir à la connaissance l'énorme quantité d'informations contenue dans les Atlas.

L'écologie du paysage donne une vision du paysage axée sur les milieux naturels sans prendre en compte la dimension sociale. Parmi les inventaires et les réseaux de données comme le Système d'information sur la nature et les paysages (SINP), le paysage au sens de la Convention de Florence a sa place, et les unités paysagères sont les supports privilégiés de cette connaissance. C'est dans ce cadre qu'une base de données des paysages de France prend toute son importance.

De plus, unités, structures et éléments sont des outils au service des actions publiques sur les paysages, actions qui seront d'autant plus efficaces et cohérentes que ces notions seront comprises et utilisées par tous les acteurs. C'est à cette condition que les Atlas de paysages seront des documents scientifiquement acceptables et opérationnellement assumables.

Bibliographie

- BERTRAND G., 1995, *Le Paysage entre la Nature et la Société*, in La théorie du paysage en France, Champ Vallon, pp. 88-108.
- BLIGNY C., 2002, *Bilan des atlas de paysages en France en 2002*, Rapport de mission en alternance auprès de l'ENGREF de Clermont-Ferrand, 156 p.
- BRUNET R., 1995, *Analyse des paysages et sémiologie*, in La théorie du paysage en France, Champ Vallon, pp. 7-20.
- BRUNET-VYNCK V., 2004 : *Méthode pour les Atlas de paysages – Enseignements méthodologiques de 10 ans de travaux*, Ministère de l'écologie et du développement durable, 127 P.
- CAILLE-CATTIN C., 2005 : *Le paysage, de l'information à l'élaboration d'une culture paysagère*, Thèse de doctorat en géographie, Université de Franche-Comté, 343 p.
- DROEVEN E., FELTZ C., KUMMERT M., 2004 : *Les territoires paysagers de Wallonie*, CPDT, Ministère de la Région wallonne, 68 p.
- FOLLEA B., 2001 : *Guide des plans de paysage, des chartes et des contrats*, Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement, 129 p.
- FORTIER-KRIEGEL A., 2002 *L'aménageur doit reconnaître le rôle du dessin*, in Les cahiers du Conseil – Paysage et aménagement n°1, Conseil général des ponts et chaussées.
- GADDAS F., 2001 : *Proposition d'une méthode de cartographie des pédopaysages. Application à "la moyenne vallée du Rhône"*, Thèse de doctorat – Institut National Agronomique Paris-Grignon, 212 p.
- LAGIER A., 2003 : *Sur la notion de structure paysagère*
- LUGINBUHL Y., BONTRON J.-C., CROS Z., 1994 : *Méthode pour des Atlas de paysages, Identification et qualification*, DAU au Ministère de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports, STRATES/CNRS-SEGESA, 80 P.
- LUGINBUHL Y., CROS Z., 2005 : *Etude sur les Atlas de paysages transfrontaliers, le cas de la région des Ardennes entre Champagne-Ardenne et Wallonie*, Ministère de l'écologie et du développement durable, 51p.
- LUGINBUHL Y., 2001 : *La demande sociale de paysage*, in Conseil national du paysage, rapport de la séance inaugurale, Ministère de l'écologie et du développement durable, pp. 11-30.
- MATA OLMO R., SANZ HERRAIZ C., 2003 : *Atlas de los paisajes de España*, Ministerio de medio ambiente, 683 p.
- Ministère de l'écologie et du développement durable, 2006, *1^{er} atelier régional des sites et des paysages – Atlas de paysages et unités paysagères*, 51 p.
- Ministère de l'écologie et du développement durable, 2006 : *Compte-rendu de l'atelier transfrontalier (Champagne-Ardenne – Wallonie) sur les Atlas de paysages*, 15 p.
- Ministère de l'écologie et du développement durable, 2006 : *Compte-rendu de l'atelier transfrontalier (France-Espagne) sur les atlas de paysages et du 1^{er} atelier régional des sites et des paysages*, 21 p.
- SEGUIN J.F., 2005 : *Des composants du paysage : Unités, structures, éléments*, 3 p.
- SEGUIN J.F., 2005 : *Unités, structures et éléments de paysages, note de réflexion*, 2 p.
- SWANWICK C., LAND USE CONSULTANTS, 2002 : *Landscape character assessment, guidance for England and Scotland*, The Countryside Agency, Scottish Natural Heritage, 96 p.

Sites Internet consultés :

- Ministère de l'Ecologie et du développement durable : www.ecologie.gouv.fr
- Textes juridiques : www.legifrance.gouv.fr
- Observatoire des paysages catalans : www.catpaisatge.net

Liste des Atlas de paysages consultés

N.B. : Cette liste tient lieu de référence pour les illustrations tirées des Atlas.

Département /région (en gras les Atlas régionaux)	Titre	Auteur	Date	Lien internet
Aisne	Inventaire des paysages de l'Aisne	CAUE de l'Aisne	2003	
Allier	Inventaire des paysages du département de l'Allier	?	1995	
Alpes-de-Haute-Provence	Atlas des paysages - Alpes-de-Haute-Provence A la découverte des paysages	Atelier Azimuts	2003	http://www.paca.ecologie.gouv.fr/docHTML/atlas04/atlas.htm (consultation interactive)
Alpes-Maritimes	Paysages des Alpes-Maritimes / Atlas – enjeux Axes de réflexion / pour une politique départementale du paysage	Agence Paysages	1997	http://www.alpes-maritimes.equipement.gouv.fr/06_ENVIRONNEMENT/polesig/deroulant/Listefamille.htm (consultation interactive)
Ariège	Atlas des paysages d'Ariège-Pyrénées.	Alain Mazas, Michel Collin, Alain Boëmare	2006	http://www.cg09.fr/v2/atlas/win_zip_atlas.asp (Document à télécharger)
Aveyron	Entités paysagères de l'Aveyron	CAUE Aveyron	2001	
Basse-Normandie	Inventaire régional des paysages de Basse-Normandie	Pierre Brunet, Pierre Girardin	2003	http://www.basse-normandie.ecologie.gouv.fr/Inventaire.html (Document à télécharger)
Bouches-du-Rhône	Atlas des paysages - Bouches-du-Rhône	Atelier d'architecture environnement Cordoleani	1996	
Bourgogne	Les grands ensembles paysagers	DIREN Bourgogne	1997	
Cantal	Inventaire des paysages du département du Cantal	?	1998	
Champagne-Ardennes	Atlas des paysages de la région Champagne-Ardennes	Girardin, Massot, Soucat, paysagistes	2003	
Cher	Atlas des paysages du Cher	Pierre Girardin	2002	http://www.cher.pref.gouv.fr/atlas-cher/

Dordogne	Document de référence préalable à l'établissement d'une charte des paysages	BKM, CREHAM, D. Galop	1999	
Dordogne	Dordogne / Nature et paysages	CAUE Dordogne	2002	
Finistère	Inventaire et typologie des paysages du Finistère	Ouest-Aménagement	1995	
Franche-Comté	Atlas des paysages de Franche-Comté	CAUE du Doubs, Université (laboratoire THEMA)	2001	
Gers	Paysages du Gers	Arbre&Paysage 32, CAUE	2004	
Gironde	Etude préalable à la définition d'une politique de paysage pour le département de la Gironde	Folléa-Gautier	1997	
Haute-Loire	Inventaire des paysages de Haute-Loire	CAUE	2001	
Hautes-Alpes	Atlas départemental des paysages – Les enjeux	SARL Format Paysage	2001	http://www.paca.ecologie.gouv.fr/docHTML/atlas05/index.html (consultation interactive)
Haute-Savoie	Atlas des paysages de la Haute-Savoie	DDE Haute-Savoie, CAUE Haute-Savoie	1997	
Indre	Atlas des paysages de l'Indre	C. Chazelle et A. Boëmare	2001	http://www.centre.ecologie.gouv.fr/atlas/atlas_indre/atlas_indre.htm
Indre-et-Loire	Etude des paysages de l'Indre-et-Loire	Agence Bosc et Pigot	2001	http://www.centre.ecologie.gouv.fr/atlas/atlas_indre_loire/atlas_indre_loire.htm
Isère	Les chemins du paysage – Un outil de connaissance des territoires de l'Isère	Alain Mazas	2001	
Languedoc-Roussillon	Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon (Déjà disponibles : Gard et Lozère)	Folléa-Gautier	2005	http://www.languedoc-roussillon.ecologie.gouv.fr/atlas.asp (consultation interactive)
Limousin	Atlas régional des paysages	Faculté des lettres et sciences humaines de Limoges, Service APN de la DIREN, Agence Folléa-Gautier		http://diren.dev.e-services.fr/donnees/sites_paysages/rendu.asp?page=paysages_presentation&switch=8
Loire	Atlas des paysages de la Loire	Michel Poncet et Bertrand Girard	2002	
Maine-et-Loire	Atlas des paysages de Maine-et-Loire	Agence Bosc et Pigot, Agence Vu d'ici, Bruno Duboc, Laboratoire de géographie de l'université d'Angers	2003	
Mayenne	Atlas des paysages du département de la Mayenne	CERESA, Atelier TRIGONE	1999	
Midi-Pyrénées	Paysages de Midi-Pyrénées	URCAUE Midi-Pyrénées	2000	

Nord-Pas-de-Calais	Atlas des paysages de la région Nord-Pas-de-Calais + Livret des acteurs	Atelier Katia Emerand, Agence Sintive - Ludovic Durieux, architectes urbaniste ; Études et cartographie, géographes ; Greet ingénierie, écologues	2003	
Oise	Atlas des paysages de l'Oise	Atelier 15, architecture & paysage	2006	
Poitou-Charentes	Inventaire des paysages de Poitou-Charentes (incomplet, réalisation en cours)	Conservatoire régional des espaces naturels de Poitou-Charentes	1999	http://www.paysage-poitou-charentes.org/ (consultation interactive)
Puy de dôme	Inventaire des paysages du Puy de Dôme	SYCOMORE	1997	
Pyrénées-Atlantiques	Atlas des paysages en Pyrénées-Atlantiques – un outil de connaissance partagée	Morel, Delaigue Paysagistes	2003	
Rhône-Alpes	Les 7 familles de paysage en Rhône-Alpes – Des paysages pluriels pour un territoire singulier*	DIREN	2005	http://www.rdbmrc-travaux.com/spge/site_v2/IMG/pdf/pays7fam.pdf (Document à télécharger)
Sarthe	Atlas des Paysages de la Sarthe		2005	http://www.pays-de-loire.environnement.gouv.fr/pages/Nature_Paysages/Sites_Paysages/Atlas_paysages/Atlas72.htm (Document à télécharger)
Tarn	Atlas des paysages Tarnais / [Diversité] [évolutions] [enjeux]	CAUE du Tarn	2004	
Val-d'Oise	Les paysages du Val-d'Oise – Enjeux et méthodes	CAUE du Val-d'Oise	2002	
Vaucluse	Atlas des paysages du Vaucluse	Agence Paysages	2000	http://www.paca.ecologie.gouv.fr/docHTML/atlas84/index.html (consultation interactive)

* Ce document n'est pas vraiment un Atlas, c'est une plaquette qui présente une démarche préliminaire à la réalisation d'un Atlas.

Table des illustrations

Fig. 1 : Evolution du nombre d'Atlas en France	7
Fig. 2 : Carte des Atlas de paysages au 1 ^{er} juillet 2006.....	9
Fig. 3 : Volume d'information qui passe par les unités paysagères (d'après Bligny, 2002)	11
Fig. 4 : Emboîtements d'échelles	11
Fig. 5 : Principe de continuité d'une unité paysagère.....	13
Fig. 6 : identification de structures paysagères dans une unité (D'après l'Atlas des paysages de la Sarthe)	16
Fig. 7 : Bloc-diagramme paysager de l'unité « Basses vallées angevines" de l'Atlas des paysages de Maine-et-Loire.	17
Fig. 8 : Exemple de la démarche de collecte des données dans l'Atlas des paysages des Pyrénées-Atlantiques	24
Fig. 9 : Un « paysage référent » de l'Atlas de l'Oise : Paysage de bocage et d'herbages, boutonnière de Bray.....	26
Fig. 10 : Répartition des surfaces moyennes des unités paysagères dans les Atlas.....	26
Fig. 11 : Surfaces moyennes des unités paysagères	27
Fig. 12 : Surface des unités paysagères par rapport à la surface des régions ou départements	28
Fig. 13 : Deux cartes d'unités paysagères : le Limousin, avec des unités de tailles assez homogènes, et la Gironde, avec une forte hétérogénéité des tailles des unités.	29
Fig. 14 : Dénominations des unités paysagères dans les Atlas.....	30
Fig. 15 : Dénominations des regroupements d'unités paysagères.....	31
Fig. 16 : Composition des noms des unités paysagères	32
Fig. 17 : Ensembles paysagers de l' <i>Inventaire des paysages de Poitou-Charentes</i>	33
Fig. 18 : Carte des paysages de la région Rhône-Alpes	34
Fig. 19 : Un paysage urbain dans l'Atlas des paysages de Basse-Normandie.....	35
Fig. 20 : Carte des paysages de l'Atlas des paysages de Haute-Savoie.....	36
Fig. 21 : Les sous-unités d'une unité paysagère de l'Atlas des paysages de l'Indre et Loire.....	37
Fig. 22 : Fiche d'unité paysagère de l'Atlas des paysages de Champagne-Ardenne	38
Fig. 23 : Bloc paysager légendé, in <i>Etude des paysages de l'Indre-et-Loire</i> , UP « La boutonnière de Ligueil ».....	40
Fig. 24 Carte de territoires paysagers de la Région wallonne.....	42
Fig. 25 Carte des paysages d'Espagne.....	43
Fig. 26 : Communes et unités paysagères dans les Ardennes	45
Fig. 27 : Une délimitation d'unités belges dans l' <i>Atlas des paysages de la Région Nord-Pas de Calais</i>	47
Fig. 28 : <i>Atlas des paysages de Maine et Loire</i> , Unité Le Segréen.....	47
Fig. 29 : Essai de recollement entre l'Atlas des paysages de L'Aisne et celui de Champagne-Ardenne.....	48

Liste des sigles

CAUE : Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement

DDE : Direction départementale de l'équipement

DIREN : Direction régionale de l'environnement

DNP : Direction de la nature et des paysages

DRAE : Direction régionale de l'architecture et de l'environnement

MEDD : Ministère de l'écologie et du développement durable

PNR : Parc naturel régional

SINP : Système d'information sur la nature et les paysages

UP : Unité paysagère

URCAUE : Union régionale des CAUE

ANNEXES

Liste des annexes :

- 1- Grille de lecture réalisée lors de l'atelier franco-wallon en 2005
- 2- *Unités et structures paysagères dans les travaux d'identification et de qualification des paysages* : Conclusions de l'atelier franco-espagnol - juillet 2006
- 3- Tableau d'analyse des unités dans les Atlas de paysages
- 4- Tableau d'inventaire des unités (« base-test »)

Grille de lecture des atlas de paysages

Rappel du contexte : cette grille a été proposée et validée lors de l'atelier franco-wallon en Septembre 2005 à Monthermé. Les documents support de ce travail étaient « l'Atlas de la région Champagne-Ardenne » pour la France et « Les territoires paysagers de Wallonie » pour la Belgique.

Cette grille permettra, en France notamment, de mettre en évidence de façon synthétique les éléments constitutifs des différents Atlas couvrant le territoire national.

TITRE - année de publication

1/ Objectifs et finalités affichés du document

2/ Organisation de la maîtrise d'ouvrage

- Maîtrise d'ouvrage unique ou partenariale
- Constitution d'un comité de pilotage qui peut associer
 - Pour la France : les services déconcentrés de l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général, les communes, le CAUE, les associations concernées.
 - Pour la Wallonie : la région wallonne, les communes, les associations concernées.

Le comité de pilotage est invité à une réflexion sur la sélection des données utiles à l'élaboration de l'atlas et à leur transmission au chargé d'étude.

- Maîtrise d'œuvre, composée d'une équipe pluridisciplinaire qui peut (doit) associer une bonne approche de terrain et des compétences en traitement de données.

3/ Identification des unités paysagères (F) ou territoires paysagers (W)

- limites, composants caractéristiques, dénominations des unités
- échelles (échelles d'analyse, échelles de restitution cartographiques, emboîtement d'échelles)

4a/ Identification et caractérisation des paysages (systèmes de représentations)

- paysages « institutionnalisés » (paysages protégés au titre de législations existantes)
- Identification de paysages « témoins » (de l'histoire des lieux)
- Représentations artistiques (ou « savantes ») des paysages
- Identification des sites (parties de paysage) d'intérêt local

4b/ Les systèmes de valeurs – critères d'évaluation

5/ Evaluation des dynamiques des paysages

- Identification des signes visibles d'évolution des paysages
- Mise au jour des tendances et des processus d'évolution
- Identification des projets individuels et collectifs
- Enjeux du paysage et jeux des acteurs

6/ Validation

- Formelle par le comité de pilotage
- Par les utilisations constatées (études d'impact, schéma éolien, ...)
- Par la diffusion, la communication (supports, nombres d'exemplaires)

7/ Mise en place d'un système de suivi en vue de l'actualisation

Unités et structures paysagères dans les travaux d'identification et de qualification des paysages

Ce texte a été élaboré suite à l'atelier franco-espagnol qui s'est déroulé en juillet 2006 à Bayonne réunissant les écoles de paysage françaises (enseignants et étudiants), le laboratoire LADYSS du CNRS, des invités européens (Espagne, Italie, Belgique) et des agents du Ministère de l'écologie et du développement durable. Les documents support de ce travail étaient « l'Atlas de paysages des Pyrénées-Atlantiques » pour la France et « l'atlas des paysages d'Espagne » pour l'Espagne.

Ce texte permettra, en France notamment d'enrichir l'identification et la qualification des paysages dans les Atlas de paysages.

- 1) Les Atlas de paysage ou assimilés constituent des documents scientifiquement acceptables et opérationnellement assumables.
- 2) Les Atlas de paysage font partie des outils que les administrations doivent mettre en œuvre, ils sont inspirés par une problématique de l'action.
- 3) L'échelle conventionnelle des Atlas de paysages est celle qui permet la définition des objectifs de qualité paysagère.

Ainsi, à l'échelle d'un département, on peut s'accorder sur une échelle d'analyse au 1/25 000 et une échelle de restitution au 1/100 000.

- 4) L'identification des unités paysagères est attachée à une échelle. Il peut y avoir des agrégations à des échelles supérieures (ensemble, associations, types, ...). Ces découpages répondent à des objectifs opérationnels
- 5) La connaissance des dynamiques est nécessaire pour élaborer et mettre en œuvre une politique du paysage qui trouve un écho dans la société. Ceci implique que l'échelle à laquelle cet outil est élaboré doit permettre aux acteurs d'intervenir.
- 6) Les Atlas de paysages ont une mission pédagogique :
 - pour faire connaître la diversité des paysages à l'échelle des décisions politiques
 - pour enrichir la culture du paysage du grand public
- 7) Le point précédent implique le choix de vecteurs de restitutions appropriés pour que les Atlas de paysages soient effectivement des outils pédagogiques (synthèses compréhensibles, blocs diagrammes par exemple, ...), manipulables et accessibles.
- 8) Le public est associé à l'identification ou la caractérisation des paysages pour enrichir le travail des experts et des élus et non s'y substituer. Cette participation du public est une voie pour une requalification du rôle des experts et des élus.
- 9) La structure paysagère est un objet hybride où l'on porte attention tant aux facteurs naturels qu'aux facteurs sociaux. C'est un produit de l'interaction entre des dynamiques biophysiques et des dynamiques sociales.

10) On peut définir :

- **Unités paysagères**

Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamique paysagères qui, par leurs caractères, procurent une singularité à la partie de territoire concernée. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ces caractères.

Dans les Atlas de paysages, les unités paysagères sont identifiées à l'échelle du 1:100 000, et correspondent au terme « *paysage donné* » de la Convention Européenne du Paysage.

Il est possible de poser l'équivalence une unité paysagère = un paysage.

- **Structures paysagères**

Les structures paysagères correspondent à des systèmes formés par des objets, éléments matériels du territoire considéré, et les interrelations, matérielles ou immatérielles, qui les lient entre eux et/ou à leur perception par les populations. Ces structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage. Elles participent au premier chef à l'identification et la caractérisation d'un paysage. Un « *paysage donné* » est caractérisé par un ensemble de structures paysagères.

L'analyse du paysage nécessite un exercice de sélection des composants pour leurs relations, leur organisation particulière, leur capacité à structurer.

Les structures paysagères reflètent les structures sociales.

Les structures paysagères offrent l'armature des projets de protection, de gestion et/ou d'aménagement du paysage.

Les outils de représentations des structures paysagères doivent être mis en place de façon rigoureuse. Ils constituent une allégorie de la structure paysagère identifiée. Les « blocs paysagers » paraissent pertinents à cet égard.

- **éléments de paysage**

Peuvent être considérés comme éléments de paysage, d'une part, les objets matériels composant les structures et, d'autre part, certains composants du paysage qui ne sont pas des systèmes (un arbre isolé par exemple) mais n'en possèdent pas moins des caractéristiques paysagères, c'est à dire qu'il sont perçus non seulement à travers leur matérialité concrète, mais aussi à travers des filtres historiques, naturalistes, d'agrément ... (arbre remarquable tel que arbre de la Liberté ou curiosité botanique).

Région	Département	Titre	Date	Nombre d'UP	dénomination	surface moyenne (km ²)	nature des limites	Superposition avec les limites des communes	Classification des unités	entrée principale pour la délimitation	niveau supérieur d'organisation	Nombre d'entités du regroupement
Aquitaine	Dordogne	Dordogne / Nature et paysages	2002	32	petites régions naturelles	287	précises	?	Non	?	paysages	10
Aquitaine	Gironde	Etude préalable à la définition d'une politique de paysage pour le département de la Gironde	1997	47	entités de paysage	213	précises	?	Non	observation terrain	groupes	11
Aquitaine	Pyrénées-Atlantiques	Atlas des paysages en Pyrénées-Atlantiques – un outil de connaissance partagée	2003	99	unités paysagères	77		non	Non	Multiple	entités paysagères, grands ensembles	7 GE, 19 EP
Auvergne	Allier	Inventaire des paysages du département de l'Allier	1995	45	unités paysagères	164	précises	non	Non	Multiple	familles de paysages	11
Auvergne	Cantal	Inventaire des paysages du département du Cantal	1998	47	unités paysagères	122	précises	non	Non	Analyse terrain	pays	14
Auvergne	Haute Loire	Inventaire des paysages de Haute-Loire	2001	35	entités paysagères, séquences	142	précises	non	Non	couleur, occupation du sol	régions paysagères	11
Auvergne	Puy-de-Dôme	Inventaire des paysages du Puy De Dôme	1997	18	entités paysagères	443	précises	oui	Non	géomorpho, végétation		
Basse-Normandie		Inventaire régional des paysages de Basse-Normandie	2003	75	unités paysagères	235	précises	non	Oui	écrans visuels (relief, végétation...)	familles de paysages	8
Bourgogne		Les grands ensembles paysagers	1997	82	entités paysagères	385	superposition de certaines unités	non	Oui	physique	grands ensembles paysagers	6
Bretagne	Finistère	Inventaire et typologie des paysages du Finistère	1995	32	unités paysagères	212	zones de transition	non	Non	Relief		
Centre	Cher	Atlas des paysages du Cher	2002	67	unités de paysage	108	précises	non	Non	géomorpho, occupation du sol	ensembles de paysages	12
Centre	Indre	Atlas des paysages de l'Indre	2001	20	unités paysagères, unités géographiques	341	peu précises	non	Non	géographie	grandes unités paysagères	5
Centre	Indre-et-Loire	Etude des paysages de l'Indre-et-Loire	2001	52	sous-unités paysagères, séquences...	118	diverses	non	Non		unités paysagères	16
Champagne-Ardenne		Atlas des paysages de la région Champagne-Ardenne Carte des unités paysagères	2003	53	unités paysagères	483		non	Non	Analyse terrain, carto	régions paysagères	6
Franche-Comté		Atlas des paysages de Franche-Comté - Doubs	2001	173	sous-unités paysagères	94	précises	non	Infra-unités	SIG sur MNT et Corine Landcover	unités paysagères	26
Ile-de-France	Val-d'Oise	Les paysages du Val-d'Oise – Enjeux et méthodes	2002	5	entités paysagères	250	non matérialisées	non		occupation du sol		

Région	Département	Titre	Date	Nombre d'UP	dénomination	surface moyenne (km ²)	nature des limites	Superposition avec les limites des communes	Classification des unités	entrée principale pour la délimitation	niveau supérieur d'organisation	Nombre d'entités du regroupement
Languedoc-Roussillon	Gard	Atlas des paysages du Gard	2005	43	unités de paysage	136	précises	non	Non	Relief	Grands paysages	6
Languedoc-Roussillon	Lozère	Atlas des paysages de la Lozère	2005	34	unités de paysage	152	précises	non	Non	Relief	Grands paysages	6
Limousin		Atlas régional des paysages	2005	32	unités paysagères	529	assez précises	non	oui	physionomie	ambiances paysagères	3
Midi-Pyrénées		Les paysages de Midi-Pyrénées - 21 éléments pour un inventaire prospectif	1998	32	entités paysagères		proportionnelles à la transition	non		géomorpho	familles	7
Midi-Pyrénées	Ariège	Atlas des paysages d'Ariège-Pyrénées	2006	14	ensembles de paysages	349	précises	non	non	géographie (relief, occupation humaine)	pays	4
Midi-Pyrénées	Gers	Paysages du Gers	2004	30	contrées	210	non matérialisées	non	non			
Midi-Pyrénées	Tarn	Atlas des paysages Tarnais / [Diversité] [évolutions] [enjeux]	2004	22	entités paysagères	261	plus ou moins épaisses		non		grands ensembles paysagers	4
Nord – Pas-de-Calais		Atlas des paysages de la région Nord – Pas-de-Calais – Approche générale et culturelle	2003	65	entités paysagères	191	nature des limites structurantes détaillée	non	oui	multiple	grandes familles de paysages	4
PACA	Alpes-de-Haute-Provence	Atlas des paysages - Alpes-de-Haute-Provence A la découverte des paysages	2003	47	entités paysagères	148	précises	oui	non	géomorpho		
PACA	Alpes-Maritimes	Trame verte départementale / Paysages des Alpes-Maritimes / Atlas – enjeux Axes de réflexion / pour une politique départementale du paysage	1997	33	entités paysagères	130	assez précises	non	non	altitude, unités de vie	familles paysagères	15
PACA	Bouches-du-Rhône	Atlas des paysages - Bouches-du-Rhône	1996	28	unités de paysages	183		non	non	multiple		
PACA	Hautes-Alpes	Atlas départemental des paysages – Les enjeux	2001	42	sous-unités paysagères	131	précises	non	non	multiple	unités paysagères	13
PACA	Vaucluse	Atlas des paysages du Vaucluse	2000	16	entités paysagères	223	floues	non	non	multiple		
Pays-de-la-Loire	Maine-et-Loire	Atlas des paysages de Maine-et-Loire	2003	40	sous-unités paysagères, séquences	178	diverses	non	non	physique, anthropique	unités paysagères	13
Pays-de-la-Loire	Mayenne	Atlas des paysages du département de la Mayenne	1999	6	unités paysagères	862	superposées	non	non			
Pays-de-la-Loire	Sarthe	Atlas des paysages de la Sarthe	2005	12	unités paysagères	518	assez précises	non	non	ambiances visuelles		

Région	Département	Titre	Date	Nombre d'UP	dénomination	surface moyenne (km ²)	nature des limites	Superposition avec les limites des communes	Classification des unités	entrée principale pour la délimitation	niveau supérieur d'organisation	Nombre d'entités du regroupement
Picardie	Aisne	Inventaire des paysages de l'Aisne (tome I et II)	2003	17	unités paysagères	339	assez précises	non	non	physique et anthropique d'après carto et biblio		
Picardie	Oise	Atlas des paysages de l'Oise	2005	28	sous-entités paysagères	209	précises	oui	non	régions naturelles/agricoles	entités paysagères	9
Poitou-Charentes		Inventaire des paysages de Poitou-Charentes	1999	84	paysages	307	assez précises	non	oui	culture, carto	grands types de paysages	8
Rhône-Alpes		Les 7 familles de paysage en Rhône-Alpes – Des paysages pluriels pour un territoire singulier	2005	302	unités paysagères		précises	non	oui	géomorpho, perception visuelle	familles de paysages	7
Rhône-Alpes	Haute-Savoie	Atlas des paysages de la Haute-Savoie	1997	10	unités paysagères	439			infra-unités	géographique, morphologique, humain		
Rhône-Alpes	Isère	Les chemins du paysage – Un outil de connaissance des territoires de l'Isère	2001	64	paysages	117	indéterminées	non	non	géologie, relief		
Rhône-Alpes	Loire	Atlas des paysages de la Loire	2002	7	unités paysagères	682	peu précises	non	non	perception visuelle		

Suite du tableau...

Région	Département	Carto d'ensemble des UP : échelle	Carto par UP : niveau de détail	Carto par UP : échelle	Carto par UP : nombre de cartes	Thèmes des cartes	Illustrations	Description de l'UP
Aquitaine	Dordogne	?	pays	?	1	petites régions naturelles	photos, bloc-diagramme	flore, faune, milieux naturels géomorphologie
Aquitaine	Gironde	?	entités paysagères	?	0		photos, blocs-diagrammes	description visuelle , enjeux
Aquitaine	Pyrénées-Atlantiques		entités paysagères	1/150 000	0		photos, croquis	limites, réseaux, occupation du sol, habitat/économie ambiance
Auvergne	Allier	env. 1:330 000	UP	entre 1:66 000 et 1:100 000	1	Paysage (lignes, vues...)	photos	situation, géomorpho, structure paysagère
Auvergne	Cantal	?	pays, UP	1/100 000	2	occupation du sol, paysage	photos	situation, géomorpho, structure paysagère, éléments de valeur
Auvergne	Haute Loire	?	région paysagère, entité paysagère	1/100 000	2	occupation du sol dynamiques et enjeux paysagers	photos	situation, géomorpho, structure paysagère, architecture réseau viaire
Auvergne	Puy-de-Dôme	1/6 600 000	entités paysagères	1/125 000	1	Paysage	photos	situation, géomorpho, structure paysagère, architecture réseau viaire evolution, gestion
Basse-Normandie		?	UP	entre 1/50 000 et 1/250 000	1	situation	photos, schémas, croquis, cartes postales...	description plastique enjeux

Région	Département	Carto d'ensemble des UP : échelle	Carto par UP : niveau de détail	Carto par UP : échelle	Carto par UP : nombre de cartes	Thèmes des cartes	Illustrations	Description de l'UP
Bourgogne		1/100 000	UP	pas de carto de détail	0		aucune	situation contexte physique description histoire
Bretagne	Finistère	?	unités paysagères	pas de carto de détail	0		aucune	description
Centre	Cher	?	UP	entre 1/100 000 et 1/300 000	1	situation (IGN 1/25 000)	photos, coupes, blocs-diagrammes, croquis, portions de cartes	description, occupation du sol, patrimoine bâti, enjeux
Centre	Indre	1/750 000	UP		0		photos, portions de cartes	description poétique, plastique, enjeux
Centre	Indre-et-Loire	1/100 000	UP	entre 1/30 000 et 1/150 000	1	situation ,zonage paysager interne	photos, blocs-diagrammes, croquis, photos aériennes	géomorphologie, occupation des sols, architecture, perceptions
Champagne-Ardenne		?	régions paysagères	pas de carto de détail	0		photos, coupes, palette, portions de cartes	situation approche visuelle, enjeux
Franche-Comté		1/500 000	unités de paysage	1/300 000	0	alti, pentes, rayonnement solaire, orientation des versants, hydro, topo, occupation du sol, synthèse, soumission à la vue, ...	photos	situation ,géomorpha, habitat, patrimoine
Ile-de-France	Val-d'Oise	1/800 000		pas de carto de détail	0		photo	situation, aspect
Languedoc-Roussillon	Gard	1/250 000	UP	env. 1/60 000	3	occupation du sol, relief, enjeux	photos, bloc 3D, photos panoramiques,	situation, description, enjeux
Languedoc-Roussillon	Lozère	1/250 000	UP	env. 1/60 000				
Limousin		?	UP	env 1/400 000	1	occupation du sol	photos, relief en 3D	géomorpha, paysage, activités, enjeux
Midi-Pyrénées		?	entités paysagères	env. 1/300 000	1	grandes lignes structurantes	photos, fragments de cartes, coupes, croquis	géomorpha, organisation de l'espace
Midi-Pyrénées	Ariège	1/800 000	ensembles de paysages	pas de carto de détail				
Midi-Pyrénées	Gers							
Midi-Pyrénées	Tarn	1/700 000	UP	?	1	limites paysagères	photos	situation, géomorpha, occupation du sol
Nord – Pas-de-Calais		1/800 000	entités paysagères					
PACA	Alpes-de-Haute-Provence	?	UP	1/25 000	1	IGN	photos, croquis	géomorpha, hydro, agriculture, habitat, sites remarquables, organisation du territoire, enjeux
PACA	Alpes-Maritimes	?	entités paysagères	?	2	situation, enjeux	photos	spécificités paysagères, sensibilités, évolutions, enjeux

Région	Département	Carto d'ensemble des UP : échelle	Carto par UP : niveau de détail	Carto par UP : échelle	Carto par UP : nombre de cartes	Thèmes des cartes	Illustrations	Description de l'UP
PACA	Bouches-du-Rhône	1/250 000	UP	?	1	sous-ensembles paysagers	photos, tableaux, croquis	impressions, description, éléments majeurs du paysage, patrimoine naturel, protections institutionnelles.
PACA	Hautes-Alpes	?	sous-UP	?	2	situation, dynamique paysagère	photos, blocs-diagrammes, croquis, cartes postales, coupes	situation, végétation, relief, occupation du sol, axes routiers
PACA	Vaucluse	?	entités paysagères		0		photos	relief, hydro, géomorpho, agriculture, bâti, réseau viaire, structures caractéristiques (patrimoine...)
Pays-de-la-Loire	Maine-et-Loire	env. 1/900 000	UP	entre 1/100 000 et 1/500 000	3	limites, sous-UP, dynamiques	photos, blocs-diagrammes, croquis, coupes	perceptions, identité, dynamiques
Pays-de-la-Loire	Mayenne	?	UP	1/300 000	5	relief, géol, hydro, fonctionnement visuel	photos, aquarelle, coupes	limites, caractéristiques paysagères, géol, vallées, agri, bâti, fonctionnement visuel, évolution, sensibilité paysagère
Pays-de-la-Loire	Sarthe	?	UP	entre 1/150 000 et 1/360 000	2	limites, synthèse	photos, coupes, schémas	ambiances, conditions naturelles, bâti, dynamiques, sites particuliers
Picardie	Aisne	?	UP	?	3 à 7	localisation, occupation du sol, géol, hydro...	photos, gravures, aquarelles, croquis, dessins	approche sensible, approche technique (géomorpho, végétation), présence humaine (occupation du sol, activités, architecture), lisibilité
Picardie	Oise	1/600 000	sous-entité paysagère	env. 1/500 000	2	localisation, paysages emblématiques	photos, photos aériennes, coupes	structures paysagères, motifs identitaires, paysages emblématiques
Poitou-Charentes		1/800 000			0		photos, croquis, blocs-diagrammes	"Éléments d'anticipation" (perceptions), dynamiques, enjeux
Rhône-Alpes		1/1 000 000			0		UP non détaillées	
Rhône-Alpes	Haute-Savoie	?	UP	1/100 000	6	typologie, dynamiques, sites institutionnalisés	photos	description, perceptions, types de paysages, dynamique
Rhône-Alpes	Isère	?	UP	1/25 000	3	IGN, satellite	photos	géomorpho, architecture
Rhône-Alpes	Loire	?	UP	env. 1/200 000	3	occupation des sols, perception, évolution des paysages	photos	perception, organisation, habitat, activité, composantes naturelles

Base de données des unités paysagères

titre de l'atlas	nom de l'UP	numéro	nombre de communes concernées	superficie (km ²)	cartographie ?	couleur/ figuré	fond de carte	forme	dénomination	regroupement supérieur	dénomination du regroupement	nombre d'UP dans ce regroupement
Atlas des paysages en Pyrénées-Atlantiques	Grand plateau céréalier	M3		110	oui		IGN	fourche	Unité paysagère	les marches du Béarn	entité paysagère	6
Atlas des paysages en Pyrénées-Atlantiques	vallée du Saison	S2		70	oui		IGN	rectangle	Unité paysagère	Basse Soule	entité paysagère	4
Atlas des paysages en Pyrénées-Atlantiques	baie de St-Jean-de-Luz	CB4		20	oui		IGN	oval	Unité paysagère	la côte Basque	entité paysagère	6
Inventaire des paysages du département de l'Allier	le pays de Buxières-les-mines	11		210	oui		IGN	polygone	Unité paysagère	le bocage bourbonnais	famille de paysage	11
Inventaire des paysages du département de l'Allier	la vallée du Cher au nord de Montluçon	3		160	oui		IGN	linéaire	Unité paysagère	les vallées du Cher et de l'Aumance	famille de paysage	3
Inventaire des paysages du département de l'Allier	Vichy	43		40	oui		IGN	étoile	Unité paysagère	les entrées de villes	famille de paysage	
Inventaire des paysages du département du Cantal	Les hauts plateaux du Cézalier	15		620	oui		IGN	rectangle	Unité paysagère	Cézalier	pays	3
Inventaire des paysages de Haute-Loire	Gorges entre Vorey et Beauzac	3c		50	oui		IGN+occupation du sol	linéaire	séquence	La Loire aval	région paysagère	5
Inventaire des paysages de Haute-Loire	le haut Meygal	3		30	oui		IGN+occupation du sol	polygone	séquence	Meygal	région paysagère	3
Inventaire des paysages du Puy De Dôme	l'Artense	3		360	oui		IGN	rectangle	Entité de paysage			
Inventaire régional des paysages de Basse-Normandie	Les grandes vallées augeronnes, Touques et Orbiquet	6.5.1		260	oui	vert	relief	fourche	Unité de paysage			
Inventaire régional des paysages de Basse-Normandie	les marais du Cotentin et du Bessin	2.0.3		840	oui	vert	relief	étoile	Unité de paysage			

titre de l'atlas	nom de l'UP	numéro	nombre de communes concernées	superficie (km ²)	cartographie ?	couleur/ figuré	fond de carte	forme	dénomination	regroupement supérieur	dénomination du regroupement	nombre d'UP dans ce regroupement
Inventaire régional des paysages de Basse-Normandie	Côte ouest du Cotentin	1.2.6		60	oui	bleu	relief	linéaire	Unité de paysage			
Paysages de Bourgogne, Les grands ensembles paysagers	l'Yonne jovinienne	78b		10	oui	bleu	IGN	linéaire	Entité paysagère	Vallée de l'Yonne	entité paysagère	2
Paysages de Bourgogne, Les grands ensembles paysagers	le plateau d'Antully	52		40	oui	rouge	IGN	polygone	Entité paysagère			
Atlas des paysages du Cher	la plaine ondulée	4-6	12	140	oui	jaune	IGN	polygone	unité de paysage			
Atlas des paysages du Cher	la vallée de l'Allier	3-1	4	30	oui	bleu	IGN	linéaire	unité de paysage			
Atlas des paysages du Cher	Vierzon	7-2	5	40	oui	gris	IGN	polygone	unité de paysage			
Etude des paysages de l'Indre-et-Loire	la vallée viticole entre l'île Bouchard et Chinon		12	10	oui	rouge	IGN	linéaire	sous-unité paysagère	la vallée de la Vienne	Unité paysagère	4
Etude des paysages de l'Indre-et-Loire	les Gâtines du nord-est		16	70	oui	rouge	IGN	polygone	sous-unité paysagère	les Gâtines du Nord	Unité paysagère	5
Etude des paysages de l'Indre-et-Loire	l'agglomération tourangelles		12	30	oui	rouge	IGN	polygone	sous-unité paysagère	Val de Loire : de Mosnes à Saint Patrice	Unité paysagère	4
Atlas des paysages de la région Champagne-Ardenne	Epernay		2	60	oui		dessiné	étoile	unité urbaine			
Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon - Le Gard	la vallée de la Tave	26	18	60	oui		IGN+occupation du sol	linéaire	unité de paysage	le Gard rhodanien	Grand paysage	12
Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon - Le Gard	le plateau de Lussan et le mont Bouquet	33	32	100	oui		IGN+occupation du sol	polygone	unité de paysage	les Garrigues	Grand paysage	22
Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon - Le Gard	le littoral urbanisé	1	2	10	oui		IGN+occupation du sol	linéaire	unité de paysage	la Camargue	Grand paysage	3

titre de l'atlas	nom de l'UP	numéro	nombre de communes concernées	superficie (km ²)	cartographie ?	couleur/figuré	fond de carte	forme	dénomination	regroupement supérieur	dénomination du regroupement	nombre d'UP dans ce regroupement
Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon - Le Gard	la plaine urbanisée d'Alès	35	19	70	oui		IGN+occupation du sol	polygone	Unité de paysage	les Garrigues	Grand paysage	22
Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon - La Lozère	les plateaux et les vallées de la Margeride orientale	9	22	190	oui		IGN+occupation du sol	polygone	unité de paysage	la Margeride	Grand paysage	8
Paysages en Limousin	les collines limousines de Vienne-Briance	25	non	1 250	oui	vert	relief+bdCarto	polygone	unité paysagère			
Paysages en Limousin	Limoges et sa campagne résidentielle	24	non	820	oui	vert	relief+bdCarto	polygone	unité paysagère			
Atlas des paysages des Alpes de Haute-Provence	la moyenne Durance	12	21	450	oui	non coloré	IGN	linéaire	Entité paysagère	pas de RS		

Suite du tableau :

titre de l'atlas	nom de l'UP	type	type annoncé	limites traitées ?	éléments de caractérisation	composantes principales	illustrations	illustration représentative
Atlas des paysages en Pyrénées-Atlantiques	Grand plateau céréalier	autre		oui	structures, visuel, délimitation, infrastructures, occupation du sol, habitat économie, repères	culture intensive de maïs, silos, corps de fermes isolés, vestiges arborés, élevages hors-sol, toile de fond des montagnes, villages en crêtes, plantations de pins	1 croquis aquarellé, 1 coupe schématique, 3 photos, 2 croquis	
Atlas des paysages en Pyrénées-Atlantiques	vallée du Saison	vallée		au niveau de l'entité : limites floues, imbrications, nette	structures, visuel, délimitation, infrastructures, occupation du sol, habitat économie, repères	rivière en tresses, plages de galets, maïs et pâturages en fond de vallée, crêtes linéaires ou discontinues, montages enneigées en fond, villages sur terrasses	3 photos, 1 schéma, 2 croquis	
Atlas des paysages en Pyrénées-Atlantiques	baie de St-Jean-de-Luz	littoral, urbain		au niveau de l'entité : limites floues, imbrications, nette	structures, visuel, délimitation, infrastructures, occupation du sol, habitat économie, repères	baie très abritée, ports, plages, digues, ancienne ville, forts	8 photos dont une aérienne, 3 croquis	
Inventaire des paysages du département de l'Allier	le pays de Buxières-les-mines	autre		Non	géographie, géologie, morphologie, impressions	enclos, prairies, bois dans les vallées, moutonnement, haies d'arbres et arbustes, bandes forestières, fermes et hameaux isolés accompagnés d'arbres, villages en hauteur	7 photos, 1 carte des perceptions	

titre de l'atlas	nom de l'UP	type	type annoncé	limites traitées ?	éléments de caractérisation	composantes principales	illustrations	illustration représentative
Inventaire des paysages du département de l'Allier	la vallée du Cher au nord de Montluçon	vallée		Non	géographie, géologie, morphologie, impressions	plaine inondable bordée de lambeaux de terrasses, coteaux, nationale en bord de plateau, ripisylve, bocage, boisements en pentes, habitat linéaire le long des routes, puis groupés, gravières, canal	10 photos, 1 carte des perceptions	
Inventaire des paysages du département de l'Allier	Vichy	urbain	entrée de ville	Non	organisation urbaine, relief, axes routiers, architecture		21 photos, 1 carte des perceptions	
Inventaire des paysages du département du Cantal	Les hauts plateaux du Cézalier	plateau		Non	géographie, géologie, morphologie, impressions	haut plateau, ondulations, surcreusements glaciaires, zones humides, tourbières, ruisseaux, pâturages clôturés, prairies près des villages, vestiges de haies près des villages, peu d'arbres d'où l'importance de ceux qui restent, fermes d'altitude, boisements en points hauts, plantations de résineux, villages dispersés, dissimulés	8 photos, 1 carte des perceptions	
Inventaire des paysages de Haute-Loire	Gorges entre Vorey et Beauzac	vallée		Non	morphologie, végétation, bâti, réseau viaire	vallée encaissée, entre gorges et bassin aux étendues planes, versants boisés (résineux au nord, feuillus au sud), fleuve : bancs de sable. Coulées d'argile ; habitat et agri en fond de vallée : prairies en bocage à mailles lâches qui s'ouvre vers le nord. villages dans les parties les plus larges	9 photos, 1 carte des dynamiques	
Inventaire des paysages de Haute-Loire	le haut Meygal	autre		Non	morphologie, végétation, bâti, réseau viaire	forêts de montagne, bassins bocagers isolés, structures basaltiques, sommets émergeant des forêts. Fermes dispersées, villages sur les versants	28 photos, 1 carte des dynamiques et enjeux	
Inventaire des paysages du Puy De Dôme	l'Artense	autre		Non	géologie, occupation du sol, bâti	Ouest : plateaux avec cultures, prairies, villages, vallées boisées. Nord : bocage lâche, pâturage. Sud : prairies, landes, blocs erratiques. Bâti dispersé	19 photos, 1 carte des perceptions	
Inventaire régional des paysages de Basse-Normandie	Les grandes vallées augeronnes, Touques et Orbiquet	vallée	paysage aux bois	Non	géographie, architecture	rivières rectilignes, versants redressés, bois sur le rebord des plateaux et en haut de versants. Fond de vallée en prairies ouvertes, bocage sur les versants. Fermes à colombage dispersées	14 photos, 1 coupe	
Inventaire régional des paysages de Basse-Normandie	les marais du Cotentin et du Bessin	autre	paysages de marais	Non	géographie, architecture	morphologie plane, réseau de canaux, nombreuses rivières, damiers, chapelets de villages sur les rebords, polders sur la mer.	16 photos dont 8 aériennes, 1 carte de structure paysagère	
Inventaire régional des paysages de Basse-Normandie	Côte ouest du Cotentin	littoral	paysage d'entre terre et mer	Non	géographie, architecture	plages de sable, dunes herbeuses, falaises, hameaux au pied de la falaise morte, cultures maraîchères sur longues parcelles perpendiculaires à la mer, séparées par des haies basses, centrale nucléaire sur la falaise,	8 photos dont 7 aériennes, 1 croquis couleurs, 2 croquis n&b, 3 schémas	
Paysages de Bourgogne, Les grands ensembles paysagers	l'Yonne jovinienne	vallée	système de vallée alluviale	Non	géologie, structures	vallée étroite, prairies, saulaies, peupleraies, gravières, falaises de craie, habitat diffus	rien	

titre de l'atlas	nom de l'UP	type	type annoncé	limites traitées ?	éléments de caractérisation	composantes principales	illustrations	illustration représentative
Paysages de Bourgogne, Les grands ensembles paysagers	le plateau d'Antully	autre	plateau à culture bois et herbage	superposition avec unités limitrophes	géologie, structures	plateau cerné de forêts, polyculture, réseau de haies, arbres isolés, zones humides, habitat dispersé	rien	
Atlas des paysages du Cher	la plaine ondulée	autre	paysage de plaine	non	géomorpho, structures	mosaïque de cultures, traces de bocage dans les thalwegs (vallons avec cour d'eau bordé d'arbres et une bande de prairies), parcellaire à grandes mailles, petits bois, marquetterie des cultures. Habitat regroupé, fermes isolées peu nombreuses, massives aux toits de tuile	1 coupe, 7 photos, 1 croquis, 1 carte sur une commune	croquis d'ambiance "la plaine ondulée et les hauts du pays Fort"
Atlas des paysages du Cher	la vallée de l'Allier	vallée	paysage de vallée	non	géomorpho, structures	coteau à l'ouest. Sud : paturages en bocage à grandes parcelles, haie hautes. Nord : coteau boisé, ripisylve, canal latéral avec ouvrages, patrimoine bâti de qualité.	1 coupe, 1 carte des séquences, 1 croquis, 1 carte avec trame bocagère, 13 photos	
Atlas des paysages du Cher	Vierzon	urbain	paysage urbanisé	non	géographie, histoire, limites	Importance de la rivière, en rive droite : cités ouvrières	1 coupe, 2 croquis aquarellé, 1 carte du relief, 1 carte hydro, 1 carte trame verte, 1 carte bâti, 1 carte bd carto, 4 photos, 1 carte de Cassini, 1 carte EM, 1 carte d'occupation du sol, 1 bloc carto 3D, 1 carte de détail	croquis aquarellé "Vierzon, la ville qui s'étend au pied du coteau boisé"
Etude des paysages de l'Indre-et-Loire	la vallée viticole entre l'Ile Bouchard et Chinon	vallée		oui	structure, urbanisme, habitat	vignobles sur coteaux, propriétés viticoles en pied de coteau, habitat de mitage, ville de Chinon : château, tissu médiéval, habitat troglo, façades XIXe sur la Vienne. Limite boisée en rive droite.	1 coupe, 4 photos	coupe schématique
Etude des paysages de l'Indre-et-Loire	les Gâtines du nord-est	autre		oui	structures, effets visuels	plateau ondulé, cultures, très larges parcelles, bois de forme géométrique, vallées légèrement encaissées, végétalisées. Habitat rural dispersé, en L ou U, villages sur plateau ou vallées, en point d'appel. Large zone de transition avec apparition des vignes	1 bloc-diagramme, 2 schémas d'organisation, 5 photos	bloc-diagramme
Etude des paysages de l'Indre-et-Loire	l'agglomération tourangelle	urbain		oui	infrastructure, aspects	infrastructures denses, mitage progressif, ...	aucune	
Atlas des paysages de la région Champagne-Ardenne	Epernay	urbain	ville	oui	approches externes, approche interne	grands ensembles visibles de loin, imbrication avec les vignes, les coteaux viticoles apparaissent en toile de fond	1 gravure ancienne, 2 cartes, 23 photos, 1 dessin de 1918.	
Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon - Le Gard	la vallée de la Tave	vallée		non	relief, agri, habitat	vignes, vergers, villages sur les bords de vallées ou sur des ressauts dans la pente de la vallée	1 carte d'occupation des sols et relief, la même en 3D, 15 photos dont 1 panorama animé.	

titre de l'atlas	nom de l'UP	type	type annoncé	limites traitées ?	éléments de caractérisation	composantes principales	illustrations	illustration représentative
Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon - Le Gard	le plateau de Lussan et le mont Bouquet	autre		non	relief, agri, habitat	plateau couvert de végétation sèche, bois gagnant sur les pelouses, murets de pierres sèches. Dominé par des reliefs isolés. Un seul village sur le plateau. Plateau incisé par des plaines agricoles : cultures de blé, haies d'arbres. Entrée des gorges de la Cèze	1 carte d'occupation des sols et relief, la même en 3D, 13 photos.	
Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon - Le Gard	le littoral urbanisé	littoral, urbain		non			1 carte d'occupation des sols et relief, la même en 3D	
Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon - Le Gard	la plaine urbanisée d'Alès	urbain		non	relief, urbanisation	noyau historique, habitat très diffus, urbanisation dans la plaine et les vallées, barres et tours, marquant le centre-ville	1 carte d'occupation des sols et relief, la même en 3D, 10 photos dont 2 panoramas animés.	
Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon - La Lozère	les plateaux et les vallées de la Margeride orientale	autre		non	relief, végétation, habitat	haut plateau entaillé de vallées naissantes, relief érodé, imbrication irrégulière de forêts et d'espaces ouverts, élevage bovin. Hameaux et fermes dispersés, toits à pentes raides. Lac de barrage : nouveau paysage	1 carte d'occupation des sols et relief, la même en 3D, 10 photos dont 1 panorama animé.	
Paysages en Limousin	les collines limousines de Vienne-Briance	autre	paysage de campagne-parcours		agriculture, relief, habitat	plateaux coupés de vallées profondes, paysages ouverts, nombreux arbres isolés dans les pâtures. Fermes à mi-pentes, toits de tuiles à 4 pans, bourgs en bordure des plateaux. Viaducs sur les vallées, nombreuses propriétés du XIXe	1 bloc relief 3D, 1 carte d'occupation du sol, 15 photos	
Paysages en Limousin	Limoges et sa campagne résidentielle	urbain	paysage de campagne-parcours		relief, agriculture, habitat	plateau résidentiels, balcons dominant la vallée, mélange de champs, prairies, forêts, résidences.	1 bloc relief 3D, 1 carte d'occupation du sol, 10 photos	
Atlas des paysages des Alpes de Haute-Provence	la moyenne Durance	vallée		non	couleurs, relief, géol, hydro, agri, urba, sites	vaste plaine agricole, villages perchés, infrastructures de communication : autoroute, lignes EDF, rivière, canaux d'irrigation	25 photos, 3 croquis, 1 dessin, 1 palette de textures, 1 carte de l'urbanisation	croquis d'organisation du territoire



Ministère de l'Écologie, du Développement
et de l'Aménagement Durables
20 avenue de Ségur
75302 Paris 07 SP
www.ecologie.gouv.fr